

RAPPORT ANNUEL 2019

sur le **prix** et la **qualité**
du service public de
prévention et de gestion
des déchets



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

ÉDITO

Au moment où j'écris cet avant-propos, la France, mais aussi le monde entier, subissent un véritable tsunami sanitaire, une pandémie qui engendre une crise grave impactant tous les secteurs de la VIE : celui de la santé, en premier lieu, mais également les domaines économique, financier, social...

C'est un bouleversement brutal de nos habitudes et conditions d'existence qui s'est produit en quelques semaines.

En de telles circonstances, le rôle déterminant, incontournable, des services publics s'est affiché avec force, à quelque niveau d'intervention que ce soit, même ceux jugés moins essentiels, et pourtant indispensables, ont dû être impérativement assurés : il en a été ainsi de la gestion des déchets produits par notre société. UNIVALOM a su faire face à ses obligations.

Le rapport annuel, présenté comme chaque année à pareille époque, nous offre l'opportunité de rappeler, dans les grandes lignes, l'action de notre Syndicat au cours de l'exercice 2019.

L'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes a valorisé près de 125 000 tonnes d'ordures ménagères pour le compte du Syndicat, pour une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle, tous usages confondus, de près de 15 000 foyers. Cette usine fonctionne de façon optimale avec des rejets bien en dessous des normes réglementaires dans les conditions, plus restrictives, prévues par le Contrat de Partenariat Public Privé signé en 2006 avec la société VALOMED.

2019, c'est aussi le fonctionnement des 10 déchèteries en année pleine, avec le personnel qui a rejoint UNIVALOM à la suite de la prise de compétence correspondante. Ces déchèteries ont fait l'objet de travaux importants de mises aux normes, notamment celles du Cannet et de Mouans-Sartoux. Tous ces équipements sont opérationnels et permettent d'assurer la continuité du traitement des déchets produits par plus de 270 000 habitants sur l'aire du Syndicat, à des tarifs les plus bas du département des Alpes-Maritimes.

Il convient également de souligner l'excellent travail réalisé depuis plusieurs années par le Service Prévention et Valorisation, dont l'intervention se renforce continuellement dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets souscrit par UNIVALOM ; de nombreuses actions ont été mises en place, notamment l'opération « Objectif zéro déchet » qui rencontre un vif succès et suscite l'adhésion de familles de plus en plus nombreuses à s'engager dans cette perspective vertueuse de réduction de la quantité de déchets produits.

Notre Syndicat dispose d'un personnel compétent et efficace, sachant faire preuve de solidarité, et d'outils en parfait état de marche qui lui ont permis de s'adapter rapidement aux conditions particulières imposées par la crise sanitaire que nous vivons actuellement.

Tout paraît en place pour faire face, à notre niveau, aux difficultés qui pourraient se présenter.

Soyons confiants, mais... VIGILANTS !

La Présidente
Josette BALDEN



Nous donnons de la valeur à vos déchets !



I. Synthèse

Fiche d'identité	8
Chiffres clefs 2019	10
Indicateurs techniques	12
Indicateurs financiers	13
Synoptique des flux 2019	14
Actions marquantes de l'année	16



II. Gouvernance

Compétences	21
Bureau d'Univalom	21
Membres du conseil Syndical	22



III. Structure du Syndicat

Organisation des services	26
Organigramme	27
Lieux de travail	26
Flottes Véhicules et Engins	26
Personnel : Indicateurs repères 2019	28
Effectifs	28
Mouvements	29
Absentéisme	29
Accidents du travail	29
Budget et rémunération	29
Quatre portraits	30



IV. Prévention

Éducation à l'environnement	34
Compostage	34
Compostage CAP Azur	34
Compostage partagée	34
Broyage des végétaux	35
Broyez du vert	35
Broyage des sapins de Noël	35
Zéro Déchet	36
Objectif Zéro Déchet	36
Commerçants engagés	36
Les Z'ateliers ZD	38
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets	38
Communication de proximité	39



V. Réception

Carte des déchèteries	42
Organisation et coordination	44
Travaux	44



VI. Traitement

OMA	50
Transfert	50
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	50
Verre	51
Emballages et papiers	51
DMA	52
Filière de traitement UNIVALOM	53
Filières de traitement Eco-organismes	54



VII. Services support

Accueil	58
Facturation	58
Commande publique	58
Ressources Humaines	58
Avancements	58
Formation	59
Action sociale et protection sociale complémentaire	59
Communication	59
Logistique	60
Maintenance	60
Régie de transport	61



VIII. Annexes

Annexe 1 : Bilan financier des flux des déchets en 2019	64
Annexe 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	65
Annexe 3 : Tarifs UNIVALOM 2019	66
Annexe 4 : Recettes d'UNIVALOM	67
Annexe 5 : Liste d'attribution des marchés publics	68
Annexe 6 : Filières de traitement actuelles : liste des marchés	69
Annexe 7 : Filières de traitement actuelles : capacités des installations	70
Annexe 8 : Population d'UNIVALOM	72
Annexe 9 : Devenir des déchets 2019	73
Annexe 10 : Données des déchets 2019 par entité	74
Annexe 11 : Données des OMA et déchets hors OMA	76
Annexe 12 : Évolution des tonnages traités de 2018 à 2019	77
Annexe 13 : La régie de transport	78
Annexe 14 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	79
Annexe 15 : Terminologie et modes de calcul	81
Annexe 16 : Revue de presse 2019	85

Le présent document constitue le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par l'établissement public en deux étapes :

- Une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- Un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

Établi en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).



SYNTHÈSE

Fiche d'identité et chiffres clefs 2019	8
Chiffres clefs 2019	10
Indicateurs techniques	12
Indicateurs financiers	13
Synoptique des flux 2019	14
Actions marquantes de l'année	16



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS



COMPÉTENCES

- Traitement des déchets
- Gestion des déchèteries (optionnelle)



COLLECTIVITÉS MEMBRES

- CASA
- CAPL au titre du Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes



POPULATION DESSERVIE

269 358 habitants
(INSEE 2017)



17 884 631 € HT¹

coût net en 2019
(soit 12,1 % de plus qu'en 2018)

15 954 677 € HT¹
coût net en 2018

(1) Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes).



Coût général en 2019
30 425 967 € HT
(soit 7,1 % de plus qu'en 2018)

En 2018
28 405 485 € HT



Ressources propres en 2019
12 541 336 € HT
(soit 0,7 % de plus qu'en 2018)

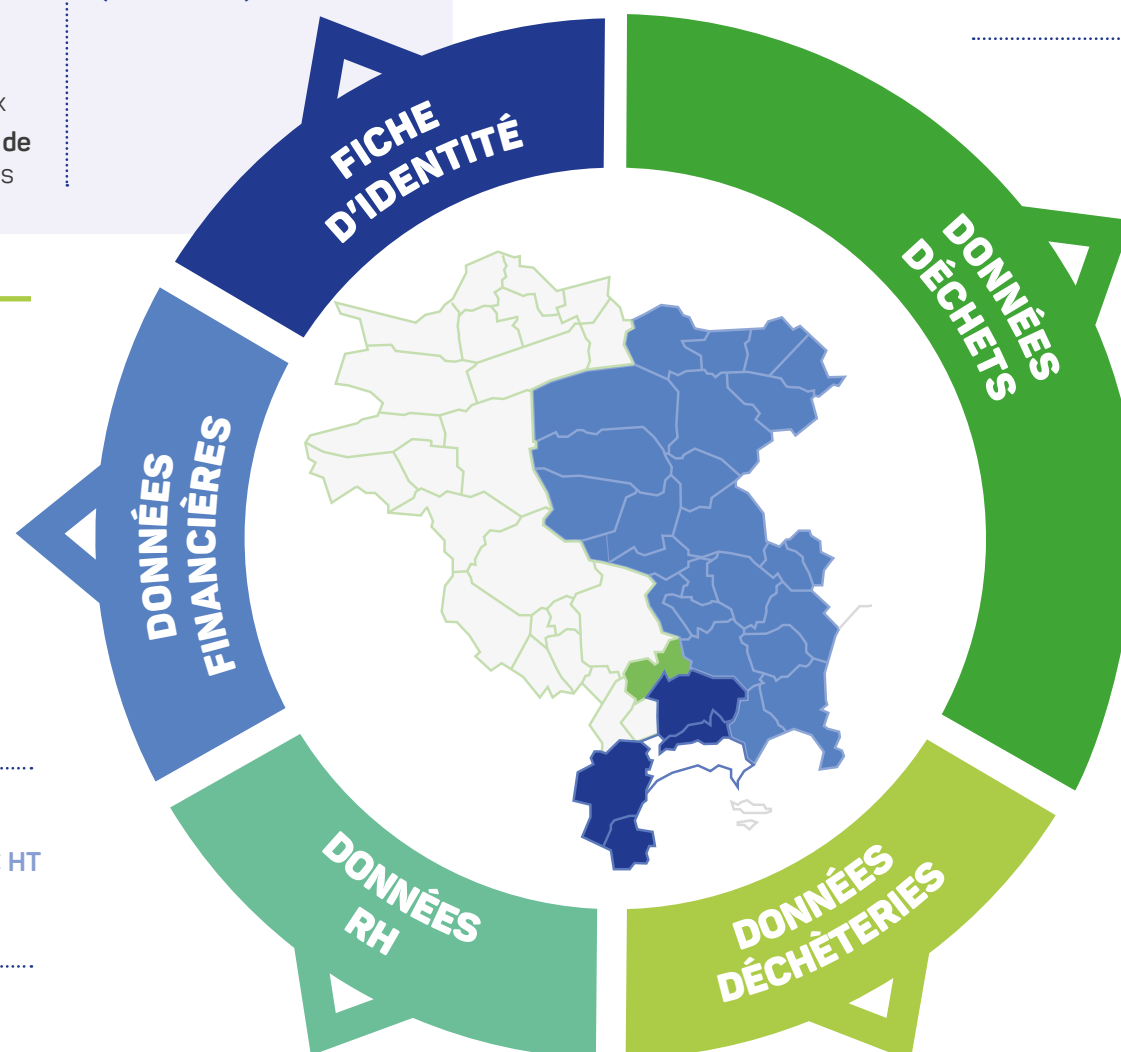
En 2018
12 450 808 € HT



90 agents
en 2019
soit 2,3 % de plus qu'en 2018



88 agents
en 2018



250 958
tonnes de déchets en 2019²
soit 1,3 % de plus²

contre **247 728**
tonnes de déchets en 2018

(2) Tous déchets confondus



932
kg/an/habitant
de déchets ménagers

71,27 € HT / tonne

66,40 € HT / habitant



144 725 tonnes
OMA en 2019
soit 3,9 % de moins

contre **150 698** tonnes
OMA en 2018



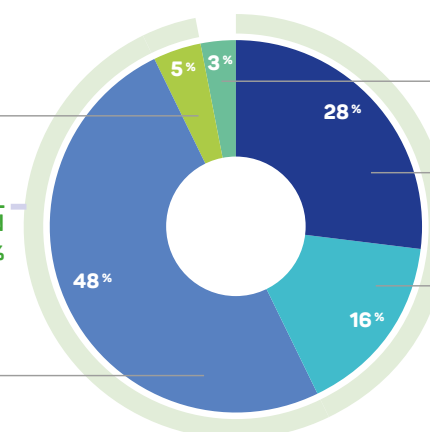
106 233 tonnes
DMA hors OMA en 2019
soit 9,5 % de plus

contre **97 030** tonnes
DMA hors OMA en 2018

Valorisation
énergétique
(co-incinération)

TOTAL
VALORISATION
97%

Valorisation
énergétique
(UVE)



Stockage
en ISDND

Valorisation
matière

Valorisation
organique



Fréquentation en 2019
376 858 usagers
(soit 13,2 % de plus qu'en 2018)

En 2018
332 959 usagers



Tonnage réceptionné et évacué en 2019
90 315 tonnes
(soit 10,3 % de plus qu'en 2018)

En 2018
81 902 tonnes



Recettes en 2019
2 588 391 €
(soit 11,4 % de plus qu'en 2018)

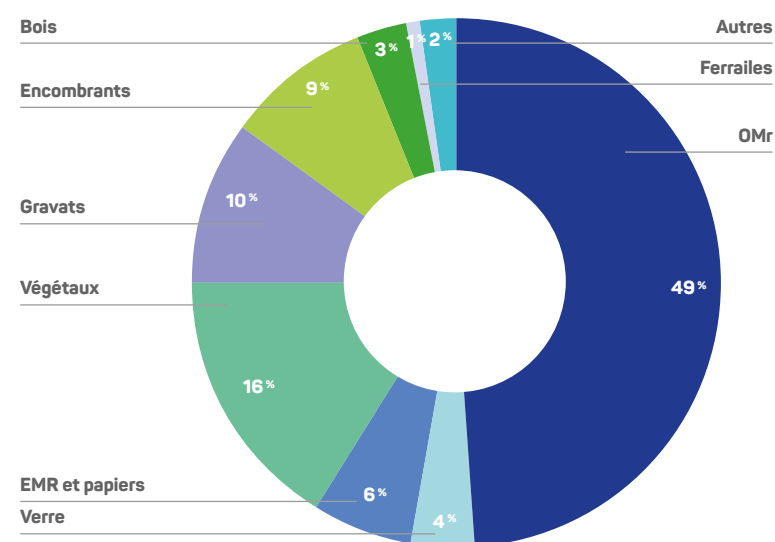
En 2018
2 324 318 €

Chiffres clés 2019

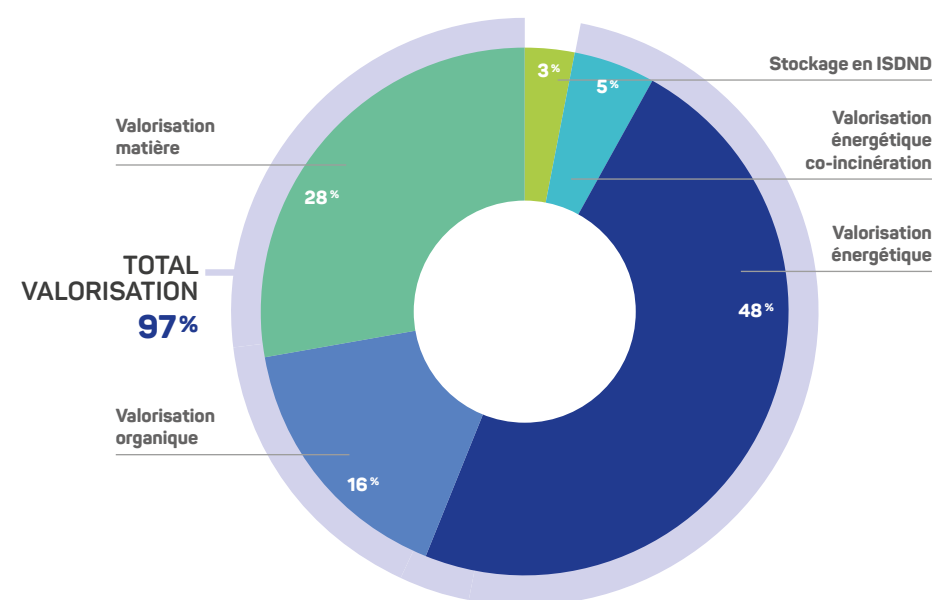
	2018	Évolution en %	2019
DONNÉES DÉCHETS			
Population municipale (habitants)	271 256	0.7	269 358
Gisement total de déchets (tonnes)	247 728	1.3	250 958
Tonnages OMA (tonnes)	150 698	-3.9	144 725
Tonnages DMA hors OMA (tonnes)	97 030	9.5	106 233
Part des OMr dans le gisement (%)	52	-5.8	49
Valorisation du gisement (%)	97	1.03	98
Site de compostage collectif (nb)	75	20	90
Production électricité (Mwh)	72 865	1.6	74 036
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	14 515	-2.8	14 106
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 155	-6.5	2 013
DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM			
Fréquentations (nb d'usagers)	332 959	13.2	376 858
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes)	81 902	10.3	90 315
Tonnages par habitant (kilogramme)	0.302	10.9	0.335
Recettes (€)	2 324 318	11.4	2 588 391
Coût moyen par habitant (€)	15.4	-0.7	15.3
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	51	-10.6	45.6
DONNÉES FINANCIÈRES			
Coût général (€)	28 404 485	7.1	30 425 967
Recette totale (€)	12 450 808	0.7	12 541 336
Coût net (€)	15 954 677	12.1	17 884 631
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	73	-2.7	71
DONNÉES Ressources Humaines			
Agents (nb)	88	2.3	90
Recrutement (nb)	15	-26.7	11

INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des tonnages traités en 2019

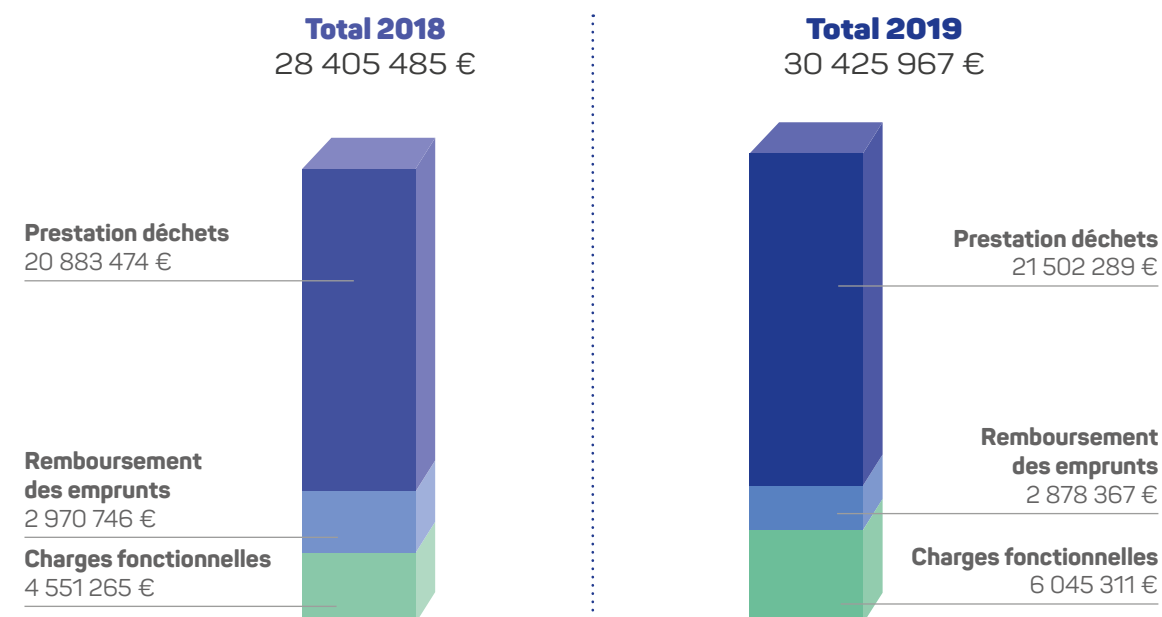


Devenir des déchets en 2019

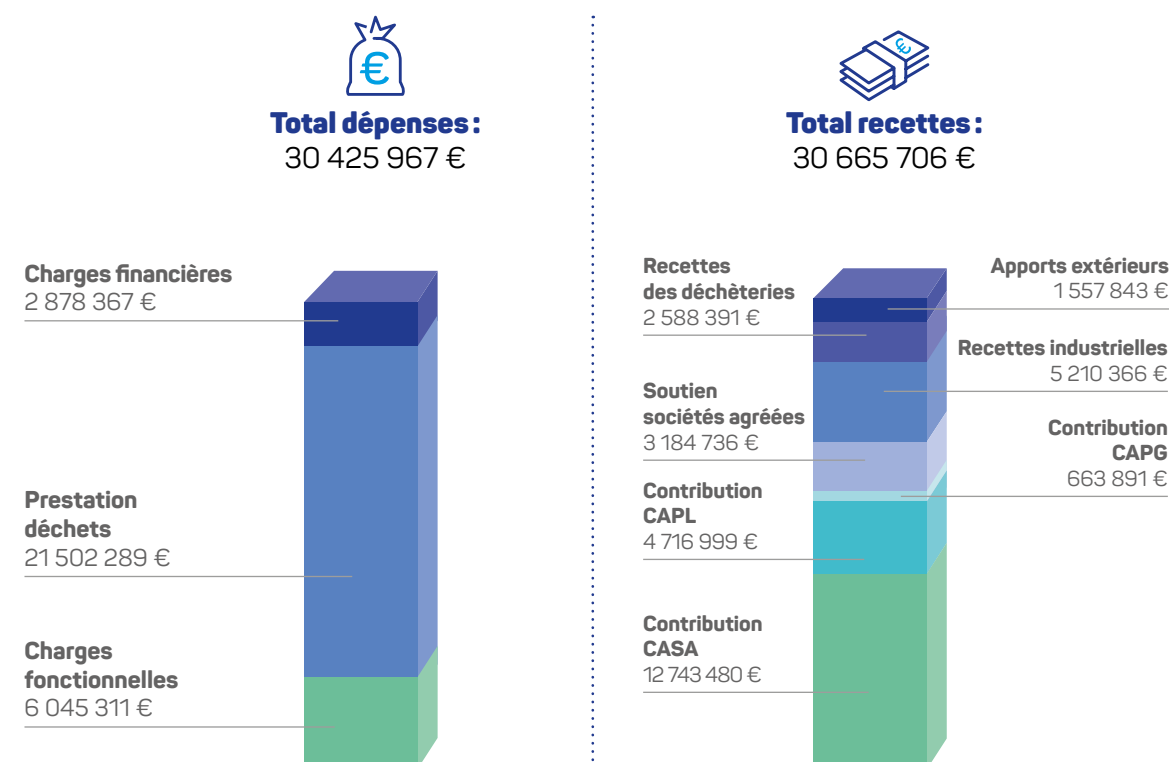


INDICATEURS FINANCIERS

Évolution des coûts de 2018 à 2019



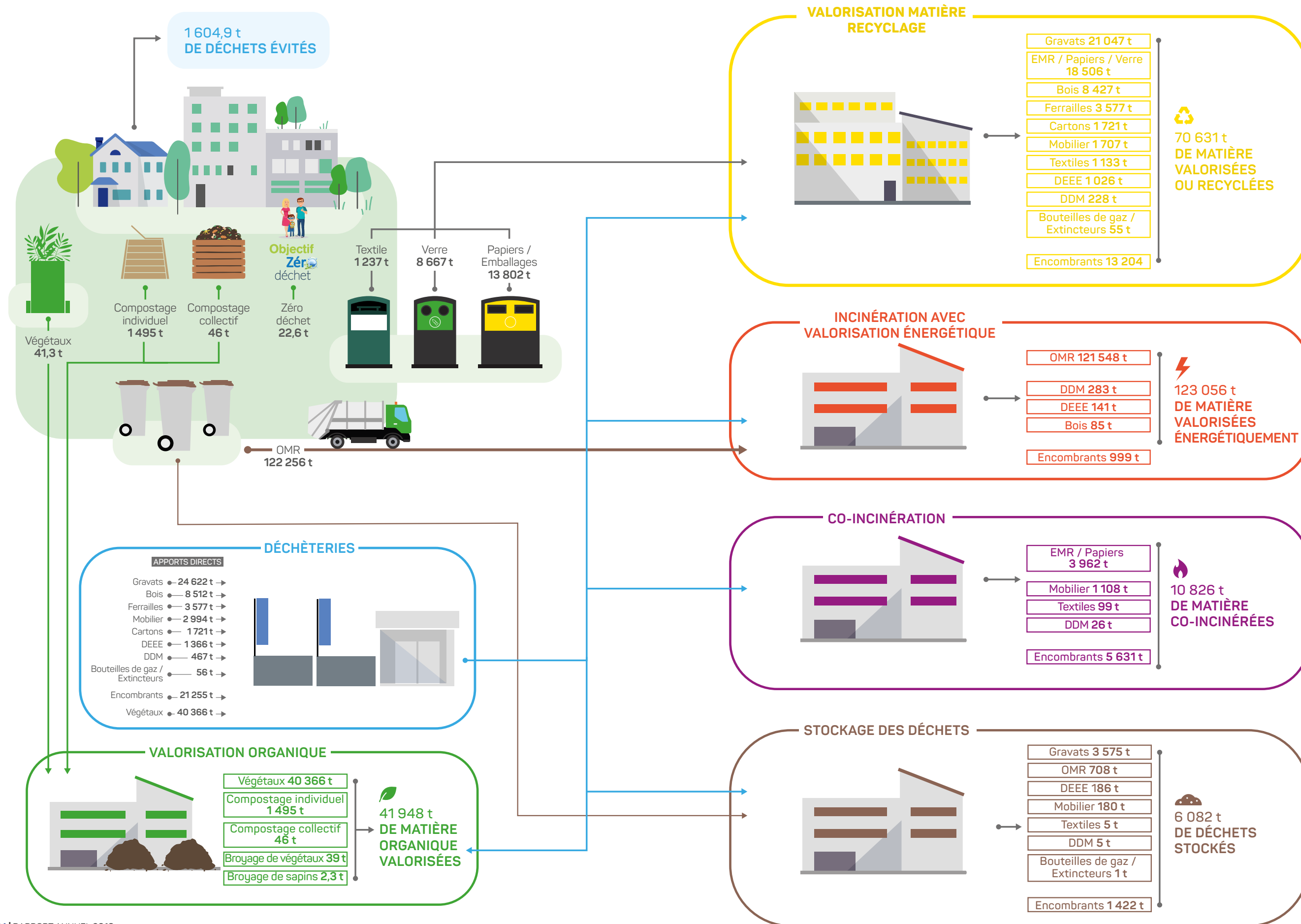
Coût et financement du service en 2019



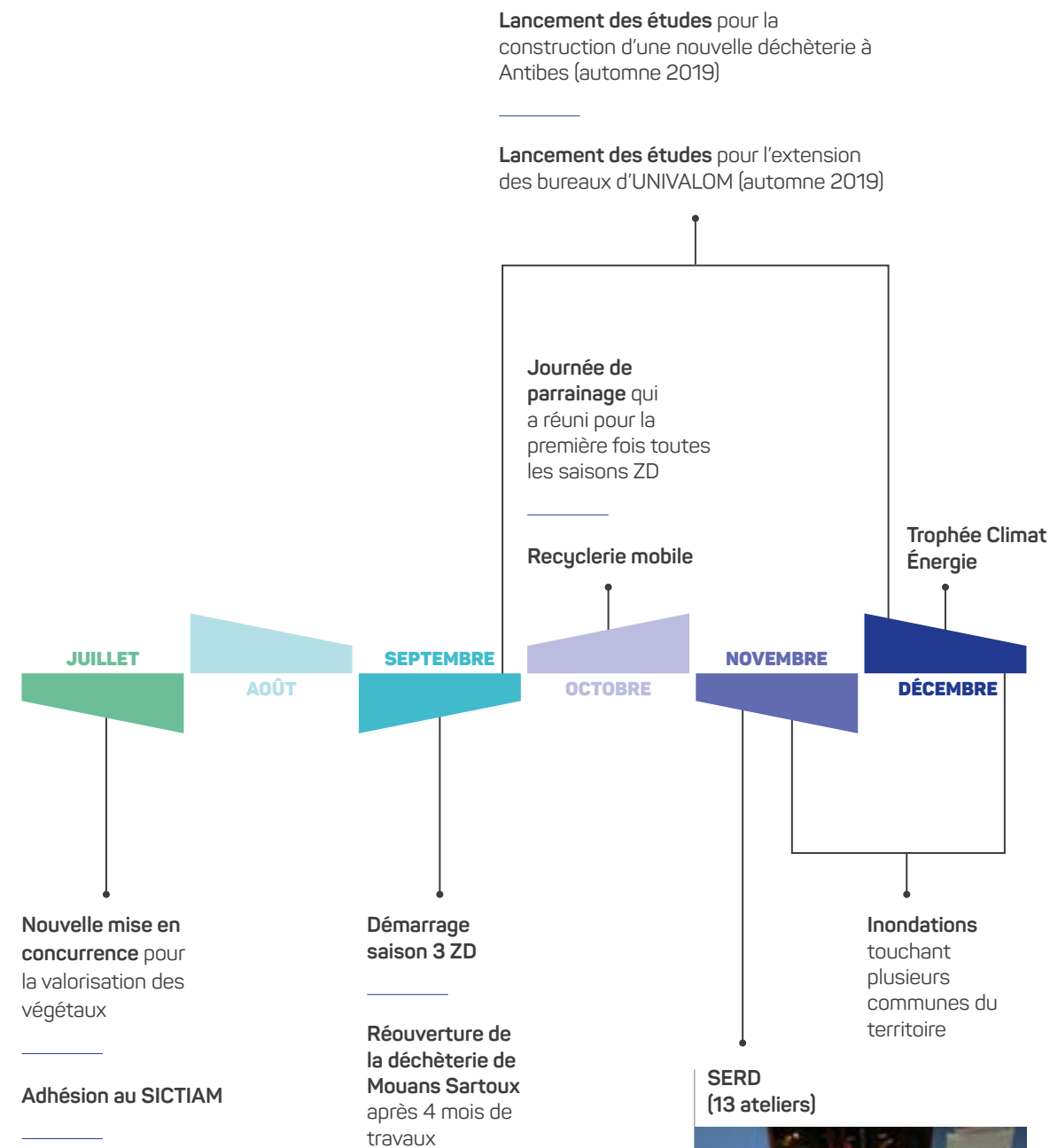
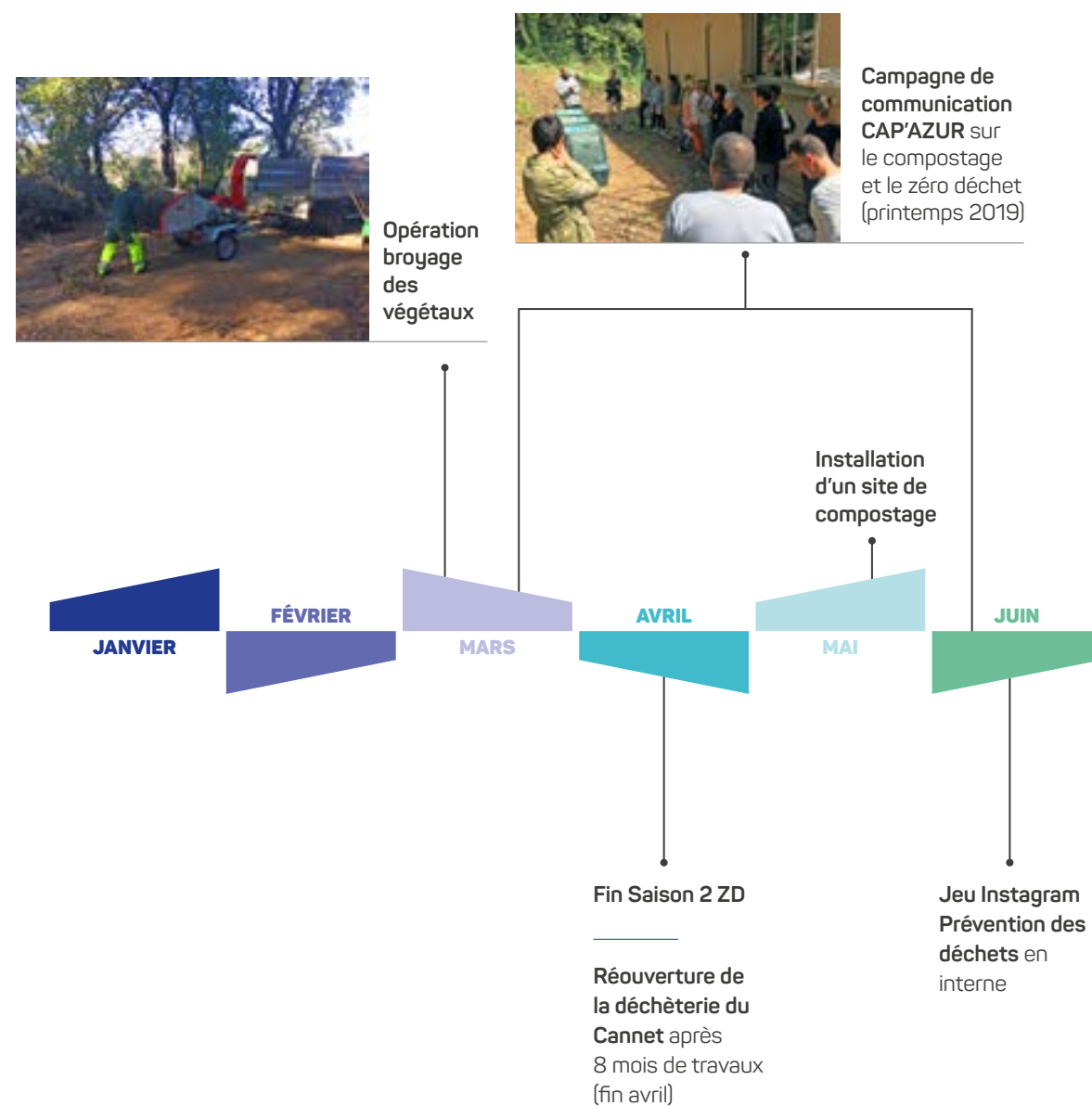


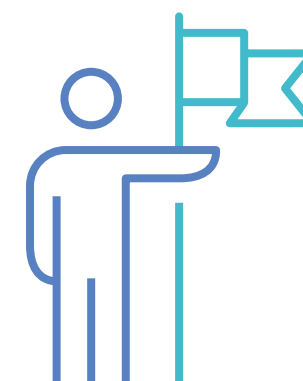
Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

SYNOPTIQUE DES FLUX 2019



ACTIONS MARQUANTES DE L'ANNÉE

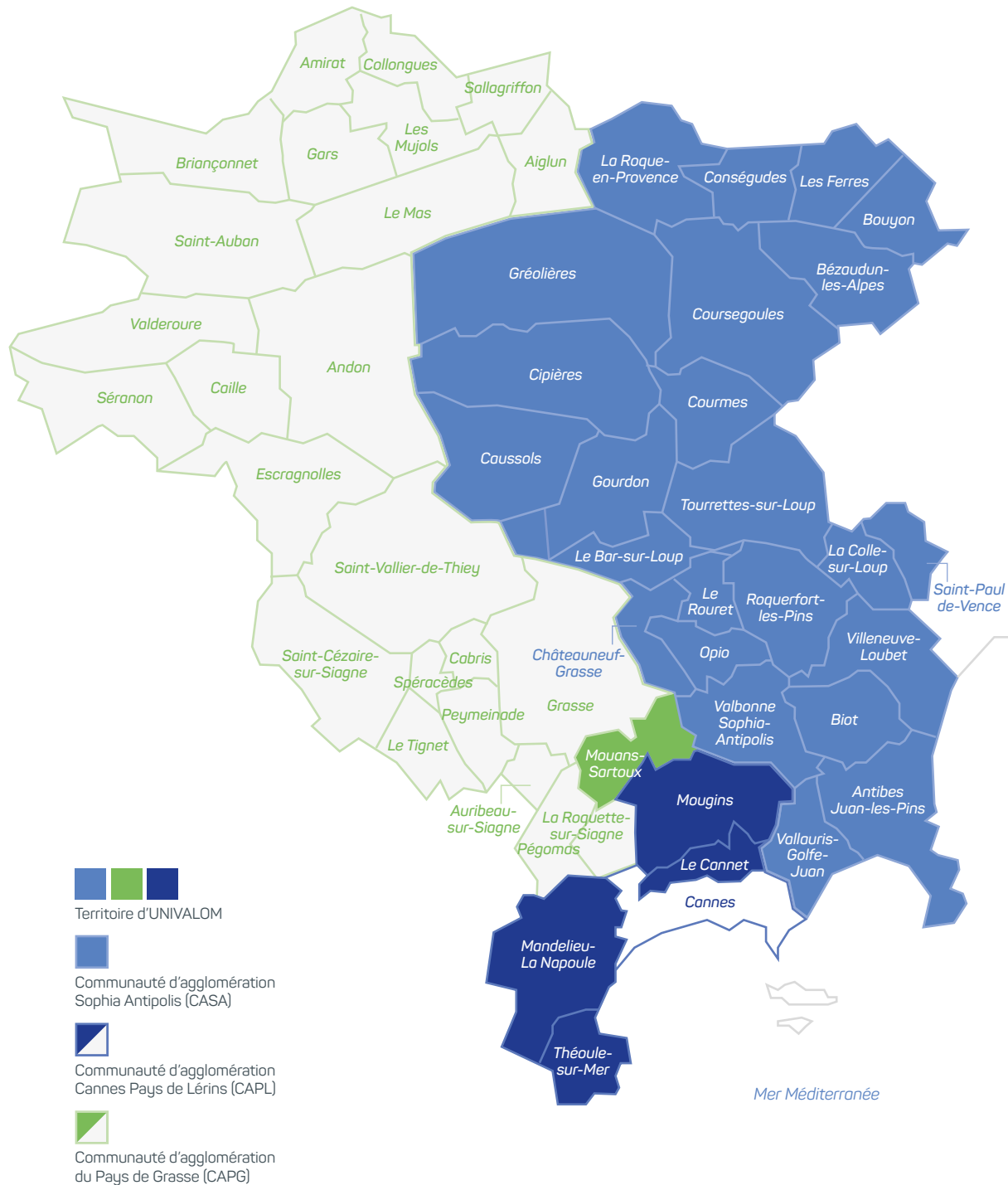




II GOUVERNANCE

Compétences	21
Bureau d'Univalom	21
Membres du conseil Syndical	22

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965.
Le Syndicat gère un Service Public à Industriel et Commercial (SPIC), le traitement des déchets.



COMPÉTENCES

UNIVALOM traite ainsi les déchets ménagers produits par la population de son territoire soit 269 358 habitants avec 932 kg de déchets par an. Il assure depuis 2015, la gestion des déchèteries du Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux. Et depuis le 1^{er} janvier 2018, celle des déchèteries de l'Agglomération Sophia Antipolis. Le Syndicat manage également, depuis cette date, les équipes de communication de proximité, pour les 3 agglomérations adhérentes.

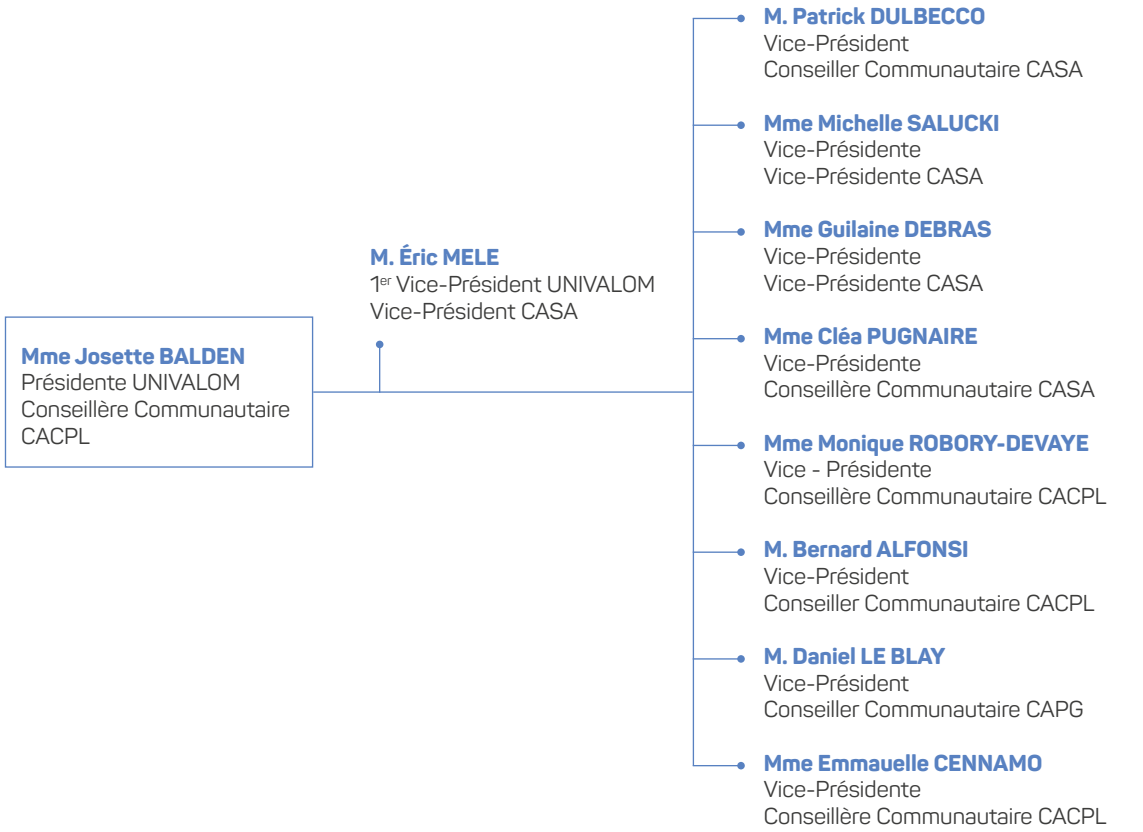
La principale installation de traitement des déchets ménagers, dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de 160 000 t par an qui génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 14 975 foyers. Cette usine est exploitée par la Société VALOMED dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- Pour l'ensemble de ses membres :
 - Centres de tri
 - Quais de transfert
 - Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement
 - Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes
- De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :
 - Gestion de déchèteries (compétence optionnelle à la carte)

Le Conseil Syndical s'est réuni 5 fois en 2019 afin de voter notamment le budget et les tarifs appliqués aux Établissements publics membres du Syndicat (cf. annexe 3). Les élus se réunissent également en commissions, en 2019 se sont tenues 2 commissions gestion des déchèteries et 2 commissions de suivi du programme de prévention des déchets.

Bureau d'UNIVALOM



Membres du conseil Syndical



Organisation des services	26
Organigramme.....	27
Lieux de travail.....	26
Flottes Véhicules et Engins.....	26
Personnel : Indicateurs repères 2019	28
Effectifs.....	28
Mouvements.....	28
Absentéisme.....	28
Accidents du travail.....	29
Budget et Rémunération.....	29
Quatre portraits	30



III STRUCTURE DU SYNDICAT

Le syndicat est composé de 2 directions : Administrative et financière et Services techniques, constituées de 2 services chacune.
En 2019, une centaine d'agents a mis ses compétences et son expertise au service du syndicat.

ORGANISATION DES SERVICES

Organisation des services

Voir l'organigramme en page suivante.

Lieux de travail

Les agents d'UNIVALOM sont répartis sur 15 sites :

- le site administratif (siège social) situé à Antibes,
- les locaux des agents de communication de proximité situés à Vallauris,
- le site de compostage collectif situé à Antibes,

- le site réservé à la logistique situé à Biot,
- l'atelier de maintenance situé à Roquefort-les-Pins
- et les 10 déchèteries du territoire.

Flottes Véhicules et Engins

UNIVALOM dispose d'une flotte de 20 Véhicules légers, de 5 camions poids lourds et de 11 engins de déchèteries.

Dans l'année, le syndicat a fait l'acquisition de deux nouveaux Kangoo pour le service Prévention.

Au cours de l'année, 7 accidents sont survenus sans gravité : bris de glace, choc de véhicules ; accidents divers, panne sur voie publique...

Les véhicules sont répartis pour de la façon suivante :

SERVICE	PL	ENGINS	VL
Technique	5	11	4
Prévention			15
Direction			1

Frais de fonctionnement :

Le Syndicat a également une douzaine d'Engins répartie sur les déchèteries et site du territoire. L'entretien, pour l'année 2019, s'est élevé à 46682 € et les dépenses en carburant à 39657 €.
12 accidents et pannes divers sont survenus.

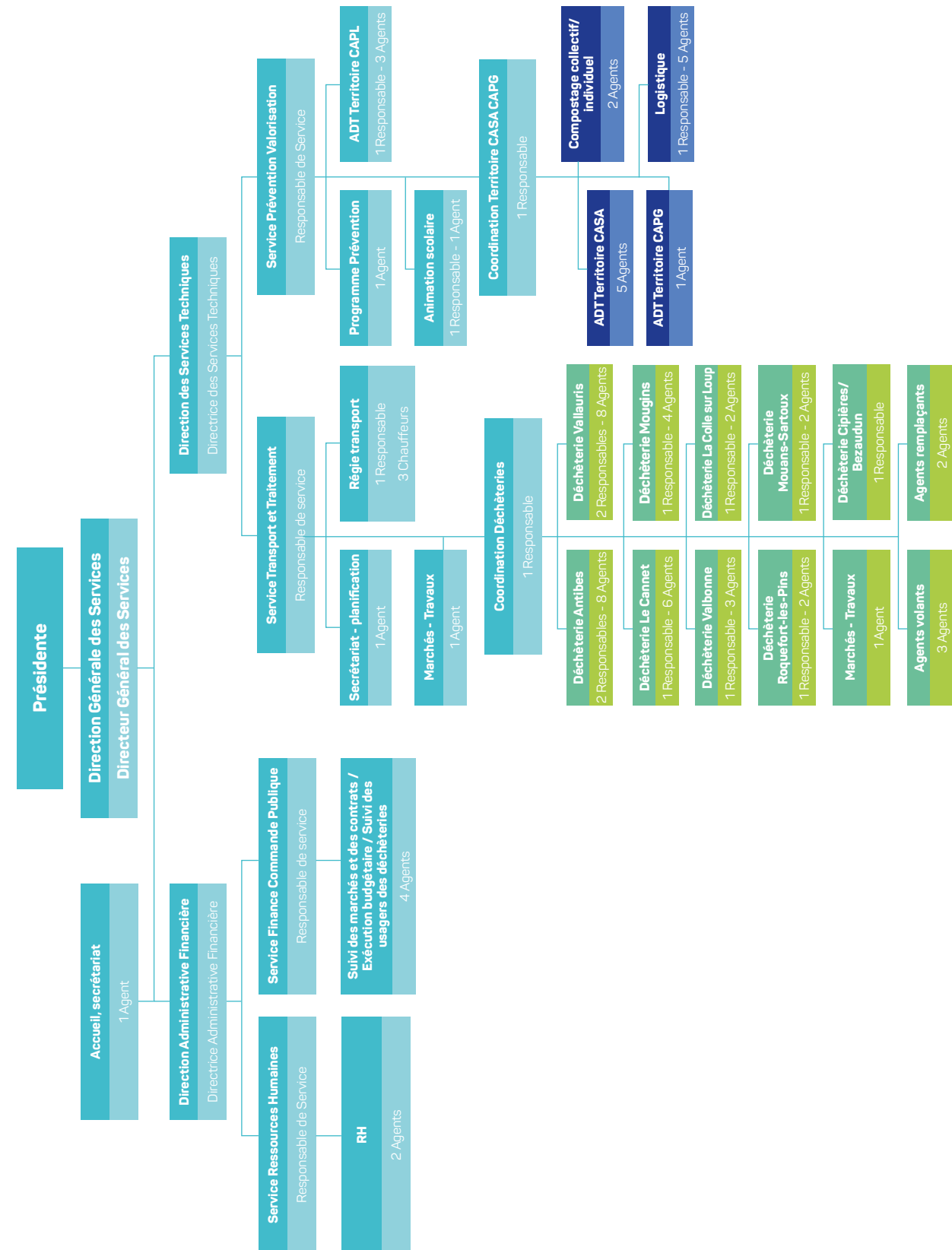
- L'entretien et les réparations s'élèvent à 88726 € dont 32208 € uniquement pour les véhicules poids lourd.

	PL	VL	ENGINS
Technique	35 208,05 €	423,80 €	46 682 €
Prévention		6 195,91 €	
Direction		217,22 €	

- Le carburant et les frais de péage représentent une dépense de 147750 € à l'année..

VÉHICULES	CARBURANT		PÉAGE
	Litres	Montant	Montant
PL	48 627,80	64 490,23 €	13 790,73 €
VL	13 416,69	28 650,44 €	1 161,39 €
Engins		39 657,13 €	

Organigramme du Syndicat



PERSONNEL: INDICATEURS REPÈRES 2019

Effectifs

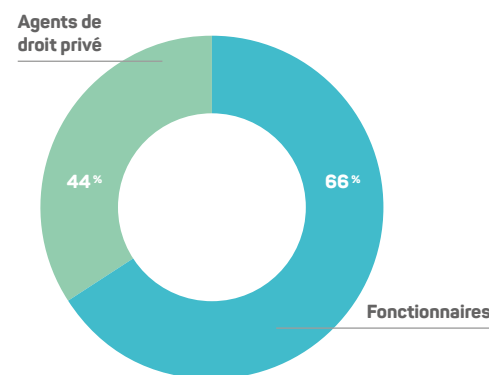
→ **90 agents** en 2019

STATUT			
Fonctionnaires	70	Agents de droit privé	20

FILIÈRE			
Administrative	12	Administration / Gestion	2
Technique	58	Exploitation	11
		Études / Développement	7

CATÉGORIE			
Catégorie C	61	Ouvrier / Employé	19
Catégorie B	5	Agent de Maîtrise	1
Catégorie A	4	Cadre	0

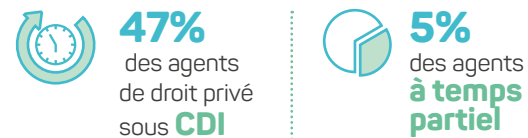
→ **66 % des agents** sont fonctionnaires au 31/12/2019



→ Les principaux cadres d'emploi :

Adjoints administratifs	8
Adjoints techniques	40
Agents d'accueil, de réception	10
Agents de maîtrise	14
Agents d'études, développement	7

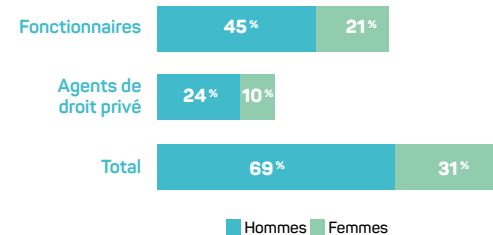
→ Précisions sur les contrats au 31/12/2019 :



→ Handicap :

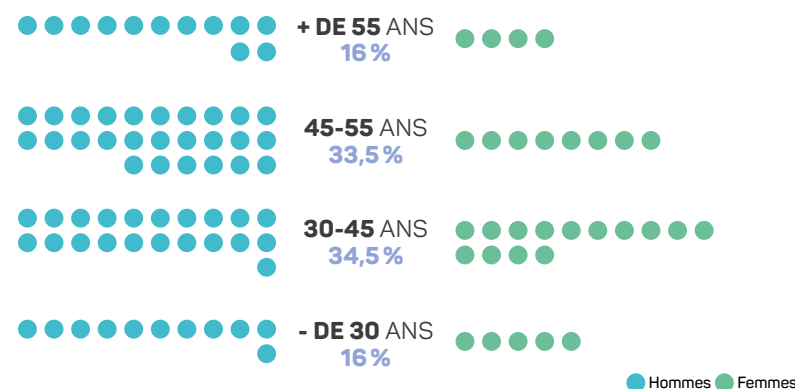


→ **31% de femmes** au 31/12/2019



→ Pyramide des âges au 31/12/2019 :

La moyenne d'âge des agents est de **42 ans**. 49,5% des agents ont **plus de 45 ans**.



Mouvements

→ **+2 agents** en 2019

EFFECTIF 2018	EFFECTIF 2019	VARIATION DES EFFECTIFS
88 agents	90 agents	+ 2,3%

→ Causes de départ des agents

Fin de contrat	2
Départ à la retraite	2
Mutation	3
Retraite pour invalidité	1

→ Modes d'arrivée des agents

Mutation	2
Recrutement CDD	6
Recrutement CDI	1
Recrutement sous contrat de professionnalisation	1

Absentéisme

→ En moyenne, **27,5 jours d'absence** pour tout motif médical par agent

Taux d'absentéisme global* Nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)	8%
Taux d'absentéisme « compressible » Maladie ordinaire et accidents du travail	5,5%
Taux d'absentéisme « médical » Absences compressibles ci-dessus + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	7,5%

*Note de lecture: un taux d'absentéisme de 8 % signifie que pour 100 agents, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année

Accidents du travail

→ **15 accidents du travail** déclarés au total en 2019



Budget et rémunération

→ Les charges de personnel représentent **14%** des dépenses de fonctionnement



QUATRE PORTRAITS



AGENT DE PRÉVENTION

Un agent de prévention « déchets » est référent/pilote sur un territoire pour définir et mettre en place des plans d'actions dans le but d'améliorer et d'augmenter la collecte de déchets triés. Pour cela, l'agent de prévention fait de la sensibilisation auprès des administrés, commerçants, entreprises ou service public de son territoire. Il explique l'importance du tri des emballages, du compostage et proposera des astuces Zéro Déchet afin de diminuer le nombre de déchets produits par les administrés.

Un agent se doit de coordonner, valoriser et rendre compte des résultats des opérations menées en matière de déchets sur les différents flux.



AGENT DE MAINTENANCE

L'agent de maintenance a pour rôle d'entretenir et réparer les équipements du syndicat. Il est également amené à créer de nouveaux équipements tel que des garde-corps, du mobilier... grâce à ses compétences en soudure, menuiserie, petite mécanique...

Il est très mobile sur le territoire et permet une réactivité importante dans la réparation des équipements sensibles pour la sécurité tels que les barrières et garde-corps.



AGENT DE QUAI

Les agents de déchèteries ont pour missions principales d'accueillir et diriger les usagers vers les zones de déchargement, de les sensibiliser au tri, d'optimiser les zones de réception de déchets, d'assurer la sécurité et l'entretien du site. Certains agents assurent la conduite d'engins type tractopelle.

Ils travaillent en équipe pouvant aller de 3 à 10 personnes en fonction des sites et de leur fréquentation par les usagers.

Les agents de quai bénéficient de formations régulières (filières de traitement des déchets, visite de sites de traitement des déchets, sécurité incendie, sauveteur secouristes...)



COLLABORATRICE RESSOURCES HUMAINES

La collaboratrice Ressources Humaines est en charge de la gestion administrative des agents et des élus du Syndicat. Elle est en relation permanente avec ces derniers pour assurer le suivi de leur dossier sur les différentes thématiques RH, répondre à leurs demandes et établir les actes administratifs y afférents. Elle accompagne et conseille les agents, en lien avec leurs responsables, dans la gestion de leur carrière.

Elle élabore chaque mois la paye des agents et des élus du Syndicat.

Pour mener à bien ces missions, elle est en lien avec de nombreux organismes : CPAM, DGFIP, CDG, Gras Savoye, AKTO, CNFPT, CNAS...

Elle assure une veille réglementaire et juridique permanente liée à l'exercice de ses fonctions.

Éducation à l'environnement	34
Compostage	34
Compostage CAP Azur.....	34
Compostage partagé.....	34
Broyage des végétaux	35
Broyez du vert.....	35
Broyage des sapins de Noël	35
Zéro Déchet	36
Objectif Zéro Déchet.....	36
Commerçants engagés.....	36
Les Z'ateliers ZD	38
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets.....	38
Communication de proximité	39



IV PRÉVENTION

UNIVALOM mène une politique de Prévention des déchets depuis une bonne dizaine d'années. Le compostage partagé est, la première thématique de réduction engagée, par le syndicat en 2010. Cette initiative a été suivie par la réalisation et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Dé-

chets (PLDP) 2016-2020. Cette politique de Prévention a fortement évolué au cours des trois dernières années et plus particulièrement en 2019, par la réalisation de nombreuses actions de sensibilisation et de programme d'accompagnement de changement de comportement.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Cette année, la création d'une section spécifique chargée d'éducation à l'environnement ainsi que le renfort d'un agent d'animation supplémentaire ont permis de continuer et de renforcer nos actions auprès des scolaires en particulier dans le cadre des projets de notre programme pédagogique. À travers des approches transdisciplinaires telles que l'histoire et géographie, les sciences et technologie, les activités artistiques et l'enseignement moral et civique, nos interventions ont pour mission de transmettre des savoir-faire, savoir-être et savoir-participer afin d'amener les enfants à devenir de véritables acteurs du développement durable.

Nos objectifs entrent pleinement dans le cadre des nouvelles directives incluses en 2019 dans l'article L312-19 du code de l'éducation :

« Sensibilisation à la réduction des déchets, au réemploi et au recyclage des produits et matériaux, ainsi qu'au geste du tri ».

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 67 classes de CP-CE1 ainsi que 78 classes de CE2-CM1-CM2 réparties sur 15 Communes différentes ont bénéficié de nos séances d'interventions incluant des visites pédagogiques (centre de tri, déchèterie, verrerie), des actions de terrain (nettoyage de plage, mise en place de composteurs), des actions de recyclage (papier,

DEEE, textiles) et des actions de prévention (création de vidéo de sensibilisation).

Pour la nouvelle année scolaire 2019-2020, le service a préparé et proposé deux nouveaux projets spécifiques « Zéro déchet ». Avec plus de 230 demandes, les inscriptions des classes étaient en hausse de 30% prouvant l'adhésion à notre programme et tout l'intérêt au développement de notre service.

En plus des écoles primaires, d'autres actions éducatives ont été menées à bien grâce aux agents de l'équipe de prévention permettant ainsi de répondre à des partenariats ciblés pour des projets environnementaux de Collège et Lycée ou à des demandes de formation ponctuelle d'agents de structures d'animation extra et périscolaire.

C'est donc plus de 4 000 personnes qui auront bénéficié de nos services d'éducation à l'environnement cette année!

Pour devenir les écocitoyens de demain, il ne suffit pas de croire pour obéir mais de comprendre pour agir.

« Tu me dis, j'oublie.
Tu m'enseignes, je me souviens.
Tu m'impliques, j'apprends. »
Benjamin Franklin

COMPOSTAGE

Compostage CAP Azur :

UNIVALOM, depuis 2018, distribue les composteurs individuels pour son territoire; 417 composteurs ont été remis cette année.

En 2019, les modalités d'acquisition ont été modifiées pour tendre vers une simplification et uniformisation territoriale des Communes du Pôle métropolitain CAP Azur.

Compostage partagé

La dynamique du compostage en équipe a été renforcée, cette année, par l'arrivée d'un nouveau guide de compostage.

Les composteurs sont désormais remis gratuitement à la condition de suivre une formation qui, pour le syndicat, se déroule les samedis matin sur la plateforme participative des Semboules. Ces sessions de formation sont réalisées par l'équipe des guides composteurs et accueillent en moyenne 70 participants par matinée de distribution.

En 2019, 15 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire, ce qui fait passer le nombre à 90. Ces 90 sites ont permis de **détourner 46 tonnes** de Biodéchet des Ordures Ménagères résiduelles.

BROYAGE DES VÉGÉTAUX:

Broyez du vert :

Depuis le 4 mars 2019, UNIVALOM propose une solution de broyage de végétaux à domicile. Avec ses prestataires l'AFPJR et Soli-Cités, un service itinérant est mis en place. Les partenaires se rendent directement chez les particuliers pour transformer les branchages en un broyat prêt à être utilisé sur place.



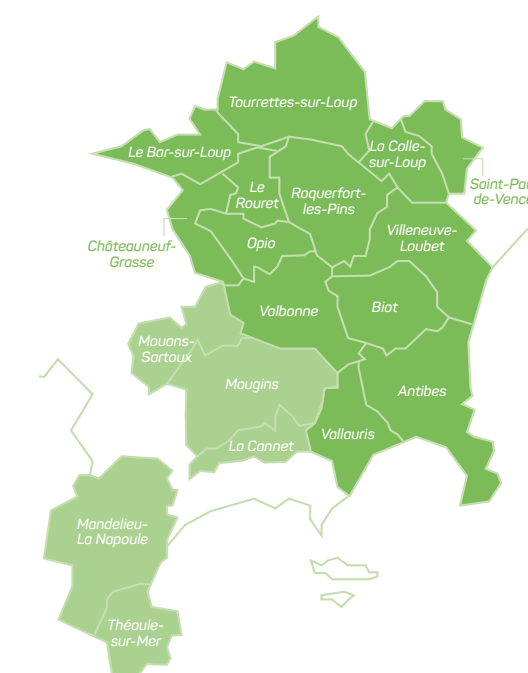
Le service permet de valoriser les végétaux accumulés, d'encourager l'utilisation du broyat dans le jardin et d'éviter aux particuliers de se déplacer jusqu'à la déchèterie. Il s'agit également d'un geste communautaire puisque les partenaires d'UNIVALOM sont des structures qui accompagnent l'insertion professionnelle.

18 Communes du territoire bénéficient de ce service. Pour faire broyer ses végétaux à domicile, il suffit d'estimer la quantité de végétaux à traiter et de prendre contact avec le prestataire d'UNIVALOM en charge du service de broyage itinérant sur la Commune. Celui-ci viendra pour réaliser la prestation, broyer les végétaux, après avoir remis un devis.

Broyage des sapins de Noël

Depuis 2013, UNIVALOM, en partenariat avec les Communes volontaires, récupère les sapins de Noël pour leur donner une seconde vie. Cette action collective permet de valoriser les sapins qui sont transformés en broyat et réutilisés en paillage sur les espaces verts de la Commune. Elle permet également de :

- Proposer aux habitants, un lieu de proximité pour déposer leur sapin après les fêtes,
- Éviter les dépôts sauvages qui sont interdits,
- Éviter d'encombrer les déchèteries,
- Sensibiliser les habitants au compostage et au paillage



Le broyage à domicile est facturé **80€ HT** pour la première heure de prestation, puis 40€ HT par demi-heure supplémentaire. Un crédit d'impôt allant jusqu'à 50 % du montant est appliqué.

Le broyat obtenu peut être utilisé en paillage naturel. Déposé au pied des plantes, il limite l'arrosage en réduisant l'évaporation de l'eau du sol, renforce les sols fragiles lors de fortes pluies et diminue le développement des adventices. Il peut également être utilisé dans le compost. Il apporte un équilibre carbone/azote au compost, limite les mauvaises odeurs et les éventuelles nuisances.

En 2019, les associations ont broyé 278 m³ de végétaux sur le territoire ce qui représente 39 tonnes de déchets évités.

ZÉRO DÉCHET

Objectif Zéro Déchet



UNIVALOM s'inscrit dans une démarche continue de réutilisation, de valorisation et de réduction des déchets. Après une première édition à succès ayant obtenu des résultats significatifs, UNIVALOM a renouvelé l'opération Objectif Zéro Déchet sur les Communes d'Antibes, Châteauneuf-Grasse, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Opio, Roquefort-les-Pins et Théoule-sur-Mer.

Cette opération consiste à accompagner des particuliers et des familles vers un changement durable de leurs habitudes de consommation. De

septembre 2018 à avril 2019, les participants ont assisté à une série d'ateliers, de rencontres et de visites riches en informations et en astuces pour libérer leur quotidien des déchets.

En tout, ce sont 250 familles (dont 52 cannoises), ce qui représente plus de 700 personnes, qui se sont employées à modifier leurs gestes quotidiens pour réduire considérablement leur production de déchets. Les résultats étaient au rendez-vous, puisque les familles ont réduit leurs déchets de 36% pour la poubelle noire et 23% pour la poubelle jaune.

Après 7 mois d'accompagnement bienveillant et positif, toutes les familles ont estimé qu'elles garderaient les gestes acquis. 95% d'entre elles souhaitaient même aller encore plus loin dans la démarche.

Afin de poursuivre cette dynamique positive et de répondre à la demande grandissante, l'opération a été renouvelée en septembre 2019 à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP'Azur, lui donnant ainsi plus d'ampleur et de notoriété.

Pour cette 3^e saison, UNIVALOM accompagne 220 familles sur les Communes d'Antibes, La Colle-sur-Loup, Mandelieu-la Napoule, Mougins, Le Rouret, Saint-Paul de Vence, Valbonne et Vallauris, toujours aussi motivées dans cette démarche (voir les témoignages mi-parcours).

Commerçants engagés

En parallèle de l'accompagnement des familles, les commerçants des Communes participantes ont été sensibilisés aux achats sans emballages. **Plus de 250 commerces** acceptent de recevoir leurs clients avec leurs propres sacs ou contenants réutilisables.

Cette sensibilisation a reçu un accueil très favorable de la part des commerçants. Un autocollant « **ICI on accepte vos boîtes et bocaux de conditionnement** » est apposé sur leur vitrine pour inviter les familles à venir avec leur boîte de conservation ou sacs en tissu.

La carte des commerces engagés est disponible sur : univalom.fr/zerodechet/commerces-engages



Témoignages et commentaires des familles



Merci pour tout ce que vous faites. Je souhaiterais promouvoir vos actions et essayer de les déployer encore plus au sein de ma commune (par l'intermédiaire du conseil municipal dans lequel je suis actuellement). Continuez, vous nous donnez beaucoup d'espoir de changer le monde;-).

Florence



Déjà ouverte au principe, j'ai beaucoup apprécié les ateliers, (très bien menés, et enrichissants, effectués tout en gentillesse et sans obligation). Merci pour tout.

Monique



Merci à tous les intervenants motivés et motivants ! On espère réussir à donner l'envie à d'autres familles de se lancer dans l'aventure

Laure



Continuez comme ça ! 😊 J'ai beaucoup de collègues que ça intéresse et qui souhaiteraient s'inscrire.

Sandrine



Les animateurs et animatrices forment une équipe très motivante qui fournit plein de conseils faciles à mettre en œuvre. Votre passion et enthousiasme nous poussent à vous suivre et à adhérer encore plus au programme.

Thierry



*Merci d'être là et d'exister. Vous êtes très important pour moi et m'avez aidé à remonter la pente en donnant du sens à plein de choses importantes pour moi dans un moment où ma santé était au plus bas. Continuez d'exister et de faire les choses extraordinaires que vous faites 😊
Moi de mon côté je recrute plein de personnes et le zéro déchet a un bel avenir ça fait plaisir de se sentir acteur de la sauvegarde de notre planète.*

Aurélie



Les Z'ateliers ZD

UNIVALOM a mis en place un atelier par mois sur la réduction des déchets à Antibes sur la plateforme participative de compostage des Semboules.

Les associations En vert et Rouge, Le hangar et Lolabye ont animé des ateliers sur la seconde vie des T-shirt, des livres, la création de bijoux en capsule de café ou chambre à air, de coton démaillant et fleurs de bain en crochet, tableau en ardoise, mallette en carton, caisse de rangement en bois et soliflore en récup'. En tout, 61 personnes ont bénéficié de ces ateliers.



La Semaine Européenne de Réduction des Déchets

L'édition 2019 de la SERD se déroulait du 16 au 24 novembre 2019.

Après une très belle édition 2018 avec plus de 6 000 animations de sensibilisation à la réduction des déchets dans toute la France, UNIVALOM a sillonné son territoire pour proposer des ateliers zéro déchet, ouverts à tous, sur inscription :

- **Lundi 18 novembre à 18h à Mougins :** Atelier ménage et lessive zéro déchet - Animé par UNIVALOM
- **Mardi 19 novembre à 18h à Mandelieu-la Napoule :** Atelier couture - Création d'une charlotte en tissu (recouvre plat, saladier, bol...) - Animé par En vert et Rouge
- **Mercredi 20 novembre à 14h, 15h et 16h à Valbonne :** Atelier création d'un savon - Animé par La maison jaune
- **Mercredi 20 novembre à 18 h à Biot :** Atelier couture - Création d'un sac à vrac et lingette réutilisable - Animé par UNIVALOM et l'association Biot Zéro déchet
- **Jeudi 21 novembre à 18h à Opio :** Atelier cadeaux de Noël et emballages zéro déchet - Animé par UNIVALOM
- **Vendredi 22 novembre à 18h à Mouans-Sartoux :** Atelier couture - Création de mouchoirs et pochette / distributeur à mouchoirs - Animé par En vert et Rouge
- **Samedi 23 novembre à 9h, 10h et 11h à Antibes :** Atelier création d'un shampoing solide - Animé par La maison jaune
- **Samedi 23 novembre à 10h à Antibes :** Atelier création d'une pochette de rangement étanche multi-usage (savon, serviette hygiénique, sandwich...) - Animé par En vert et Rouge
- **Samedi 23 novembre à 14h à Antibes :** Création d'un bee wrap (emballage alimentaire - tissu enduit de cire d'abeille) - Animé par UNIVALOM

Ces ateliers, rapidement complets, ont permis de sensibiliser **147 personnes**, avec des ateliers inédits.

Un ramassage familial de déchets au Rouret le dimanche 17 novembre, a complété le programme avec **59 participants engagés** pour un environnement plus propre.

Tout au long de cette semaine, UNIVALOM a mis en place **25 points de collecte de jouets d'occasion** sur les Communes d'Antibes, Biot, Châteauneuf-Grasse, La Colle-sur-Loup, Opio, Le Rouret, Tourettes-sur-Loup, Vallauris et Villeneuve-Loubet, pour sa deuxième édition, en partenariat avec Ecosystem, Emmaüs et les Communes participantes. L'Agglomération Cannes Lérins a également organisé l'opération sur son territoire avec **16 points de collecte supplémentaires**.



Cette opération a permis de collecter **4,296 tonnes de jouets** donnés à Emmaüs pour être revendus à prix solidaires dans les boutiques ou redonnés à des personnes dans le besoin.

COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

L'équipe de Communication de proximité est constituée de 10 agents pour l'ensemble de son territoire avec une répartition par Agglomération :

- **4 agents de prévention et 1 responsable de pôle** pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- **1 agent** pour la Commune de Mouans-Sartoux au titre de l'Agglomération Pays de Grasse
- **3 agents Prévention et 1 responsable d'équipe** sur le territoire du Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer au titre de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Les Ambassadeurs du tri sont en permanence sur le terrain afin de sensibiliser aux bons gestes de tri et comportements à adopter.

Des suivis de collecte sont nécessaires pour avoir une bonne connaissance des habitudes de tri et cibler les zones à sensibiliser.

Les agents de prévention, ont un rôle d'« animation » tout public, au travers des stands d'information et de sensibilisation tenus les soirs et les week-ends.

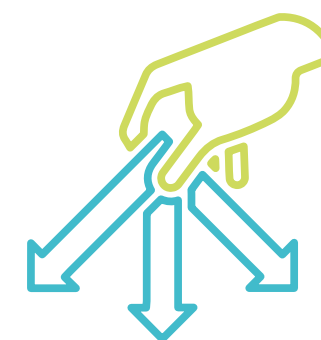
Ce ne sont pas moins de **30 évènements** où les agents ont été présents.

Un jeu « **#JeUnivalom** » a été créé et mis en place par et pour les agents UNIVALOM et un centre d'adolescente de la Commune de Biot, afin de mobiliser ses joueurs contre les déchets et pour le respect de l'environnement.

Le but de ce jeu est de poster sur Instagram un maximum de photos/ vidéos en lien avec la protection de l'environnement et la lutte contre les déchets.

Chaque post rapporte des points à son équipe selon un barème déterminé sur les gestes de tri, de prévention ou de réparation. Des mots dièses sont utilisés selon les modalités du réseau social, Instagram afin de générer de la visibilité pour UNIVALOM à travers le jeu.

Le #JeUnivalom interne s'est déroulé du Mercredi 5 Juin 2019 (Journée mondiale de l'environnement) au dimanche 30 Juin 2019 pour les agents d'UNIVALOM, il a enregistré **1648 posts sur 26 jours** de compétitions entre 2 équipes.



V RÉCEPTION

Carte des déchèteries.....	42
Organisation et coordination.....	44
Travaux.....	44

10 déchèteries composent le réseau Univalom faisant lui-même partie du réseau des 21 déchèteries de CAP'AZUR

10 déchèteries composent le réseau Univalom faisant lui-même partie du réseau des 21 déchèteries de CAP'AZUR

- **Tonnages:** 28 110 t
- **Nombre de passages:** 97 872
- **Agents:** 10
- **Engin:** 1 tractopelle

-  **Tonnages:** 28 110 t
-  **Nombre de passages:** 97 872
-  **Agents:** 10
-  **Engin:** 1 tractopelle

 Tonnages: 3 373 t (4 mois de fermeture)
 Nombre de passages: 20 082
 (4 mois de fermeture)
 Agents: 3
 Engin: 1 PackMat

 **Tonnages:** 3 373 t (4 mois de fermeture)
 **Nombre de passages:** 20 082
 (4 mois de fermeture)
 **Agents:** 3
 **Engin:** 1 PackMat

- **Tonnages:** 207 t
- **Nombre de passages:** 513
- **Agents:** 1 commun avec Cipières
- **Engin:** 1 pelle

-  **Tonnages:** 207 t
-  **Nombre de passages:** 513
-  **Agents:** 1 commun avec Cipières
-  **Engin:** 1 pelle

- **Tonnages:** 11 310 t
- **Nombre de passages:** 42 849
- **Agents:** 5
- **Engin:** 1 pelle

-  **Tonnages:** 11 310 t
-  **Nombre de passages:** 42 849
-  **Agents:** 5
-  **Engin:** 1 pelle

- **Tonnages:** 612 t
- **Nombre de passages:** 1 516
- **Agents:** 1 commun avec Bezaudun
- **Engin:** 1 pelle

-  **Tonnages:** 612 t
-  **Nombre de passages:** 1 516
-  **Agents:** 1 commun avec Bezaudun
-  **Engin:** 1 pelle

- **Tonnages:** 4 197 t
- **Nombre de passages:** 26 253
- **Agents:** 3
- **Engin:** 1 tractopelle

-  **Tonnages:** 4 197 t
-  **Nombre de passages:** 26 253
-  **Agents:** 3
-  **Engin:** 1 tractopelle

- **Tonnages:** 6 518 t
- **Nombre de passages:** 32 932
- **Agents:** 3
- **Engin:** 1 tractopelle

-  **Tonnages:** 6 518 t
-  **Nombre de passages:** 32 932
-  **Agents:** 3
-  **Engin:** 1 tractopelle

- **Tonnages:** 9 484 t
- **Nombre de passages:** 48 403
- **Agents:** 4
- **Engin:** 1 tractopelle

-  **Tonnages:** 9 484 t
-  **Nombre de passages:** 48 403
-  **Agents:** 4
-  **Engin:** 1 tractopelle

- **Tonnages:** 5 585 t (hors quai des OMr et 4 mois de fermeture)
- **Nombre de passages:** 37 567 (4 mois de fermeture)
- **Agents:** 7
- **Enqin:** 1 PackMat

-  **Tonnages:** 5 585 t (hors quai des OMr et 4 mois de fermeture)
-  **Nombre de passages:** 37 567 (4 mois de fermeture)
-  **Agents:** 7
-  **Enqin:** 1 PackMat

- **Tonnages:** 20 917 t
- **Nombre de passages:** 68 801
- **Agents:** 10
- **Engin:** 2 tractopelles

-  **Tonnages:** 20 917 t
-  **Nombre de passages:** 68 801
-  **Agents:** 10
-  **Engin:** 2 tractopelles



ORGANISATION ET COORDINATION

Les déchèteries réceptionnent les déchets ménagers et assimilés des particuliers et des professionnels du lundi au samedi.

Il y a eu sur l'année près de **380 000 passages**.

Tous les dépôts sont pesés et les usagers possèdent un badge pour pouvoir accéder aux sites. Les modalités d'accès sont différentes si l'utilisateur est un particulier ou un professionnel.

Les sites sont équipés de **dispositifs réglementaires pour la sécurité des usagers et du personnel** notamment le risque de chute, ainsi que pour la protection de l'environnement. Les aménagements spécifiques varient selon les déchèteries.

3 déchèteries ont moins de 2 ans : Roquefort-les-Pins construite en juillet 2018, Mouans-Sartoux et Le Cannet totalement rénovées en 2019.

La majorité des sites d'UNIVALOM réceptionne **plus de 20 types de déchets différents** et permet de les trier en fonction des filières de valorisation aval. En 2019, les déchèteries du Cannet et de Mouans-Sartoux ont été dotées d'un bac spécifique pour la collecte des couettes et oreillers.

Chaque site est doté d'**engins type tractopelle** afin de tasser les déchets dans les bennes et optimiser ainsi leur remplissage et leur transport vers les exutoires de traitement.

Le service administratif des déchèteries répond aux interrogations des usagers et des professionnels et constitue un lien avec les différents sites pour assurer l'enregistrement des dossiers ainsi que leurs suivis personnalisés.

TRAVAUX

Les déchèteries du Cannet et de Mouans-Sartoux ont été entièrement rénovées et réaménagées.

Elles réceptionnent davantage de flux de déchets et disposent de contenants spécifiques à la valorisation : gravats, meubles, couettes et coussins, ampoules et néons, cartons, pneus, huiles usagées...

La déchèterie du Cannet a été totalement réhabilitée et agrandie. Des locaux fermés pour réceptionner les déchets dangereux ont été aménagés. Les locaux du personnel ont été refaits totalement à neuf avec des vestiaires séparatifs hommes/femmes. Le site

dispose maintenant d'un bassin de rétention des eaux de pluie et de nouveaux débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures.

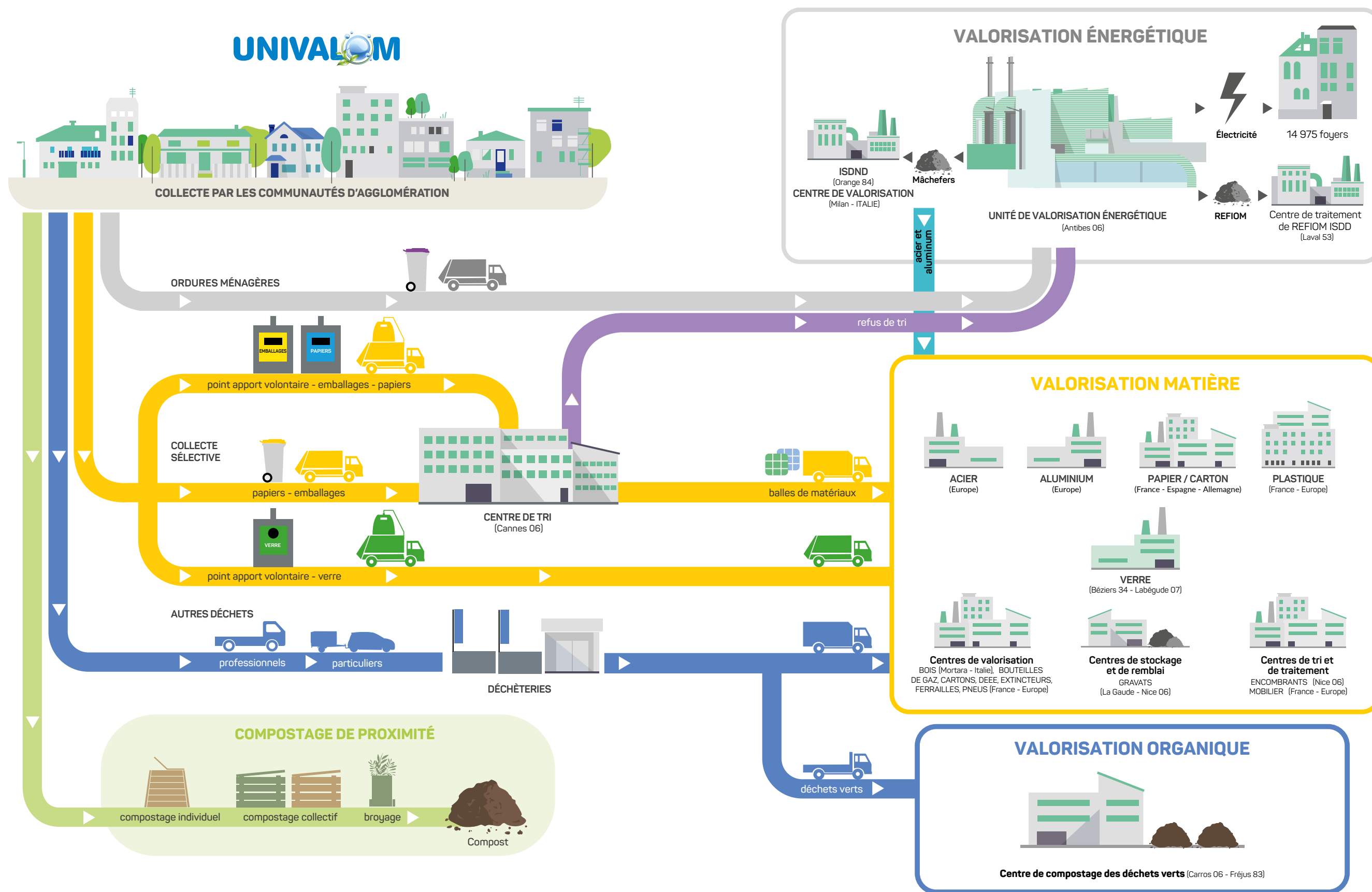
La déchèterie de Mouans-Sartoux a été réhabilitée avec notamment la réalisation d'une aire de déversement au sol pour les végétaux, de locaux de stockage pour les déchets dangereux et la mise en place de vestiaires séparatifs hommes/femmes et d'une salle de repos/restauration pour les agents.

Sur ces deux sites les équipes d'agents ont été renforcées et renouvelées en fonction des nouveaux besoins de fréquentation et de tri.



VI TRAITEMENT

OMA	50
Transfert.....	50
Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	50
Verre	51
Emballages et papiers.....	51
DMA	52
Filière de traitement UNIVALOM	53
Filières de traitement Éco-organismes.....	54



OMA

OMA PORTE À PORTE, PAV ET POINT DE REGROUPEMENT → **144 725 TONNES TRAITÉES EN 2019**

Transfert

Afin de réduire les coûts de transport des OMr ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de Collecte. Les OMr sont regroupées dans des semi-remorques puis acheminées vers l'UVE.

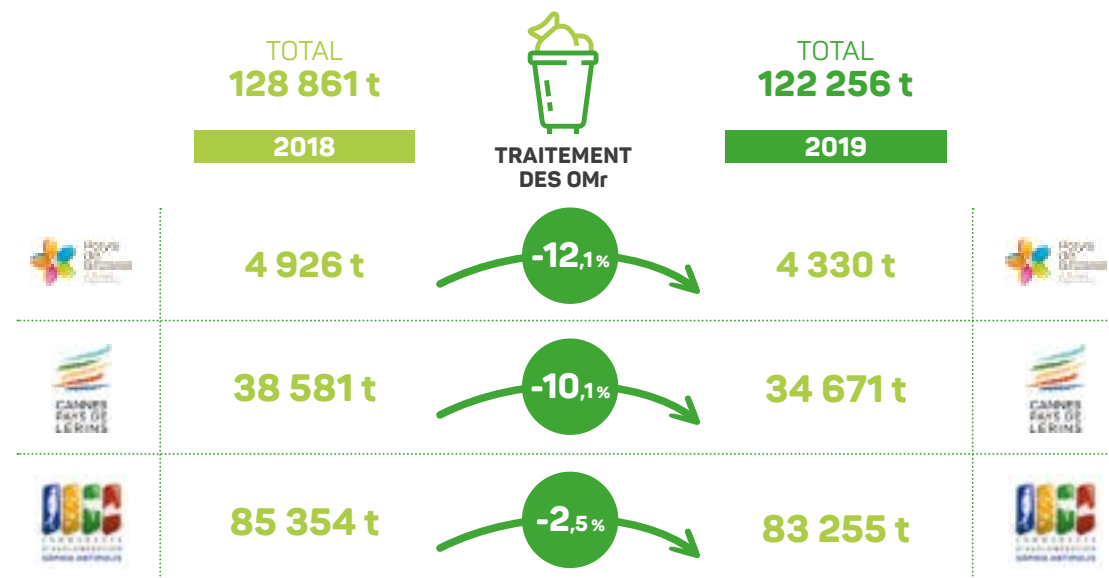
• **Quai de transfert du SMED (situé sur la Commune de Cannes)**: il permet de réceptionner les OMr de la Commune de Théoule-sur-Mer. En 2019, 691 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

• **Quai de transfert d'UNIVALOM (situé dans la déchèterie de Le Cannet)**: il permet de réceptionner les OMr des Communes du Cannet, de Mougins et de Cannes. En 2019, 21 785.77 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

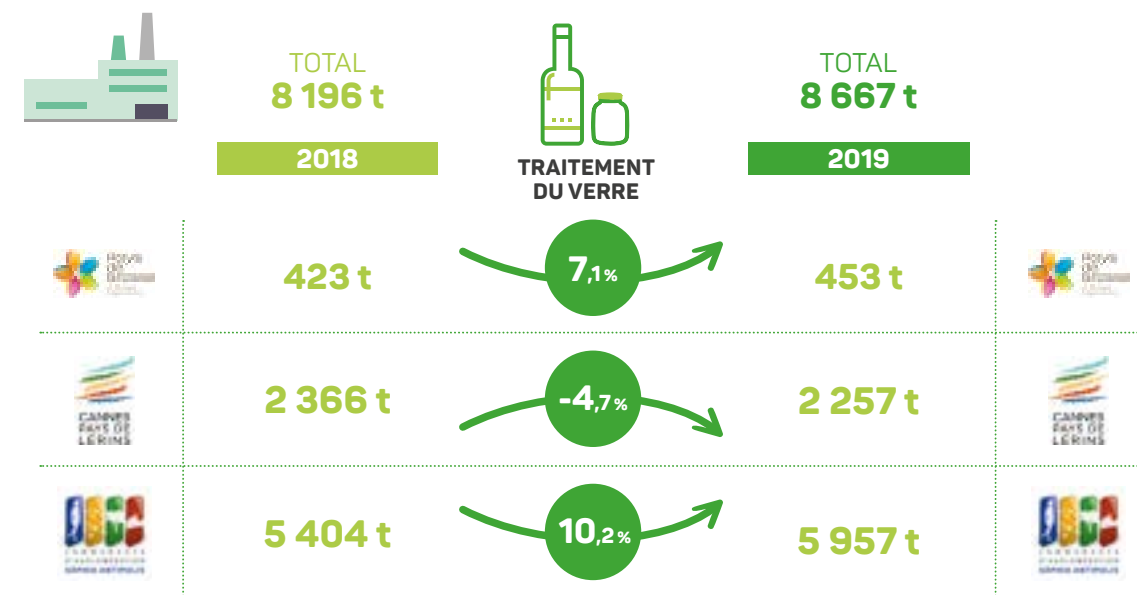
Les OMr du syndicat sont traitées par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située sur la Commune d'Antibes et gérée par la société VALOMED. L'unité de traitement, pour le compte d'UNIVALOM a valorisé 122 256 tonnes en 2019. L'UVE a permis

la production de 74 036 MWh soit l'équivalent de la consommation de 14 975 foyers. (La consommation annuelle moyenne en 2017 pour un foyer français est de 4 977 kWh, source RTE).



Verre

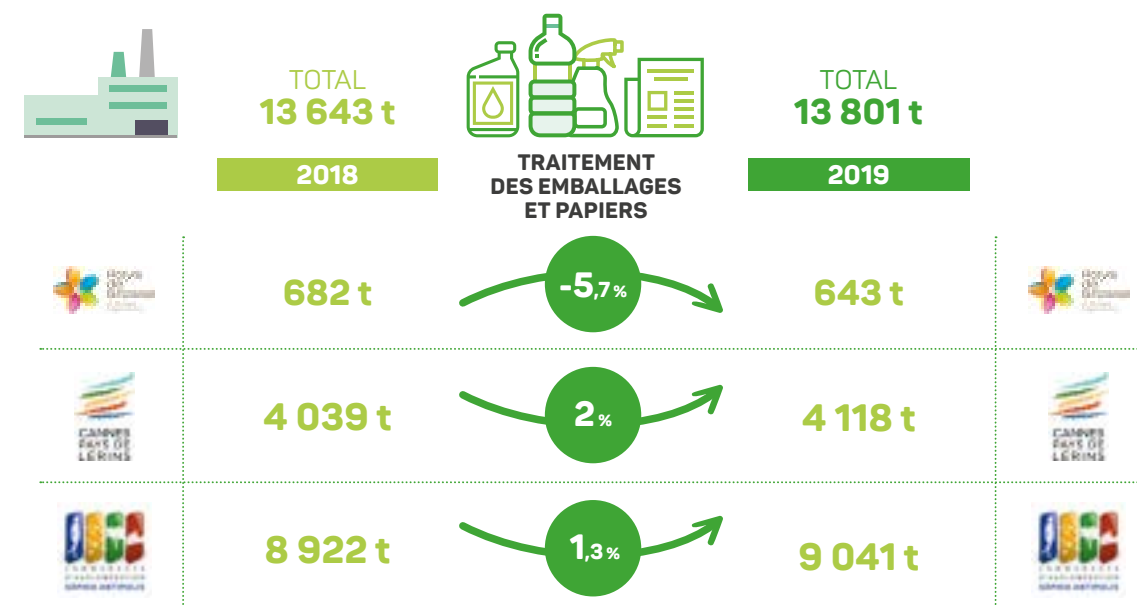
Bouteilles, pots, flacons, etc. appelés « verres creux ». Collecte en Porte d'Apport Volontaire et pour certaines Communes en porte à porte également. **8 667 tonnes d'emballages** en verre ont été captées et valorisées



Emballages et papiers

Signature des nouveaux agréments en 2018 pour les deux filières
Tous les papiers et tous les emballages
Collecte en porte à porte ou en Point d'Apport Volon-

taire (PAV), mélange avec les papiers ou seuls.
Triés au centre de tri du SMED (Cannes, 06)
13 801 tonnes d'emballages en papiers, en multi-matériaux et en mono matériaux



DMA

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (+PAP ET PAV) → 106 233 TONNES TRAITÉES EN 2019

	2018 (t)	Évolution	2019 (t)
 VÉGÉTAUX	38 893	3,8%	40 366
 GRAVATS	21 287	16%	24 622
 ENCOMBRANTS	19 094	11%	21 255
 MOBILIER	1 977	51%	2 994
 BOIS	8 430	1%	8 512
 FERRAILLES	3 449	4%	3 577
 DEEE	1 034	31%	1 353
 CARTONS	1 567	10%	1 721
 DMS	305	12%	341
 PILES	6,0	6%	6,3
 BATTERIES	12,0	62%	19,5
 HUILE ALIMENTAIRE	89	-11%	79
 PNEUS	47	15%	54
 HUILES DE VIDANGES	41	0%	41
 FILMS PLASTIQUES	24	-100%	0
 TEXTILES	723	71%	1 237
 BOUTEILLES DE GAZ	42	-10%	40
 EXTINCTEURS	9,8	-9%	16
TOTAL HORS DMA	97 030	9%	106 233

Filières de traitement UNIVALOM

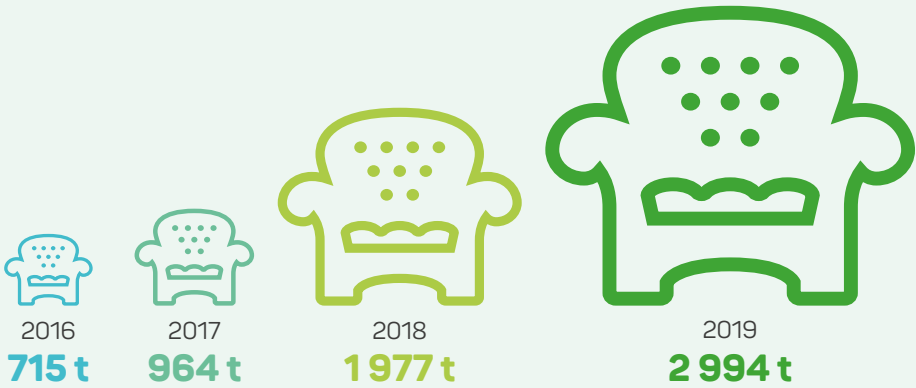
Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les collectes en Porte À Porte des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics. Il s'agit des végétaux, des encombrants, des gravats, du bois, de la ferraille, des cartons, des déchets dangereux, des huiles alimentaires et de vidanges, des batteries, des textiles, des extincteurs et des bouteilles de gaz. Les tonnages de déchets ménagers hors OMA augmentent en 2019 pour de nombreux flux. La reprise économique de 2019 et

une meilleure captation de certains déchets tels que les Déchets d'Éléments Électriques et Électroniques sont sans doute à l'origine de cette augmentation. Grâce au réseau des **21 déchèteries CAP'AZUR**, **1170 usagers** du territoire SMED ont pu déposer **1281 tonnes de déchets** sur les déchèteries d'UNIVALOM et **3 302 usagers du territoire UNIVALOM** ont apporté **3 177 tonnes de déchets** sur les déchèteries SMED.

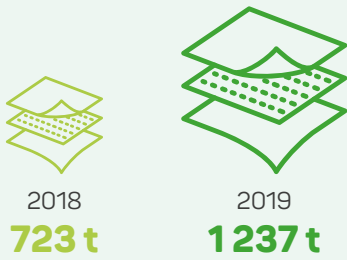
FAIT MARQUANT

INONDATIONS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019 :
près de **1 000 tonnes** de déchets encombrants collectées et traitées
et plus de **400** rotations de bennes.

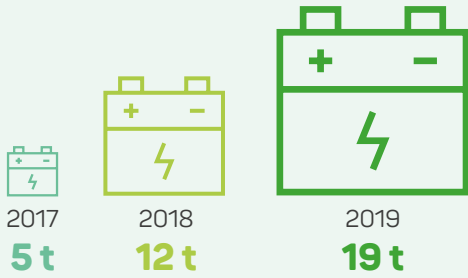
HAUSSE DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT (MOBILIER)
grâce à la mise en place progressive des bennes
de l'éco-organisme Ecomobilier : 7 déchèteries équipées à fin 2019.



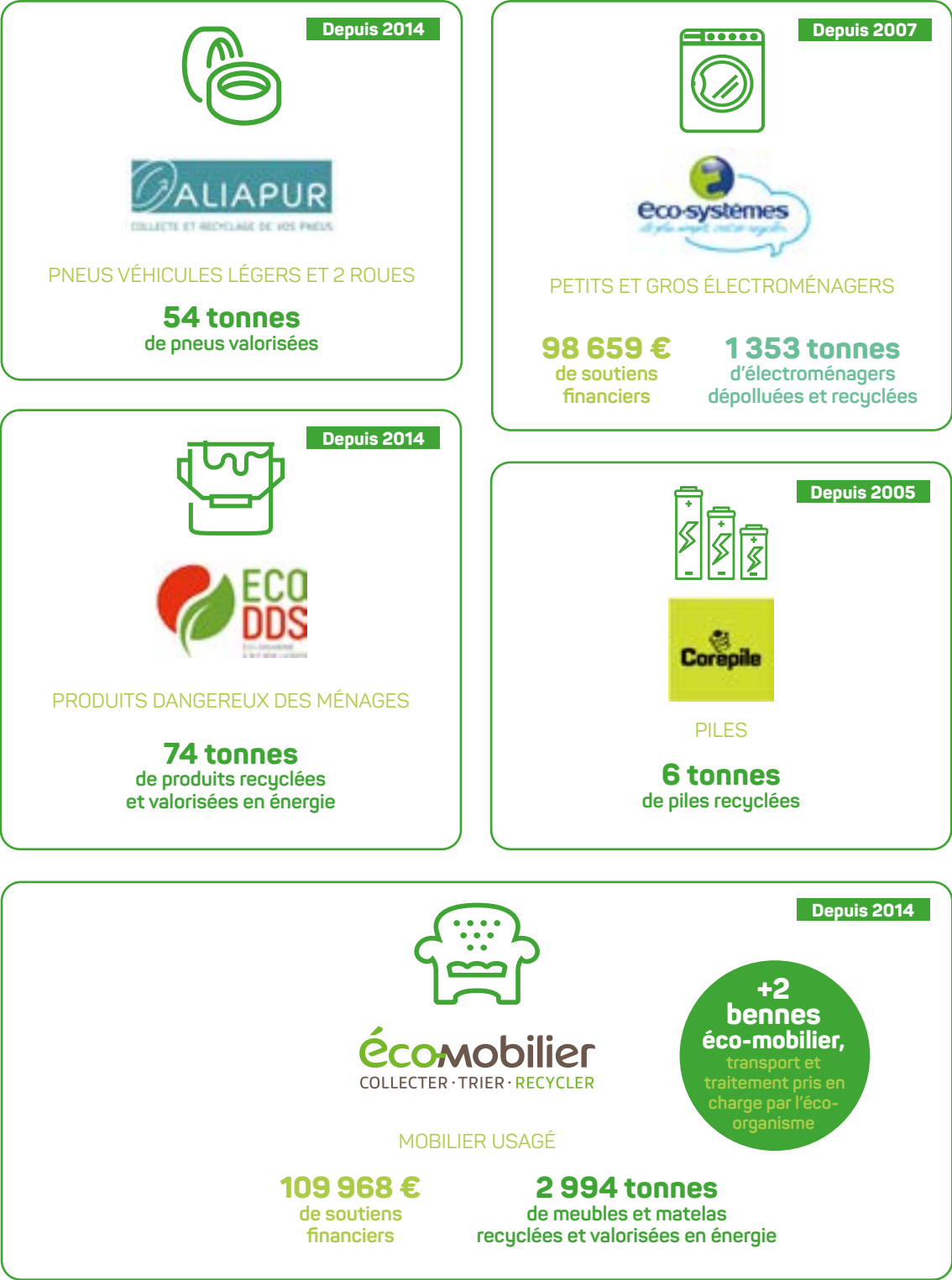
LES TONNAGES DE TEXTILES
DU TERRITOIRE SONT
EN FORTE HAUSSE



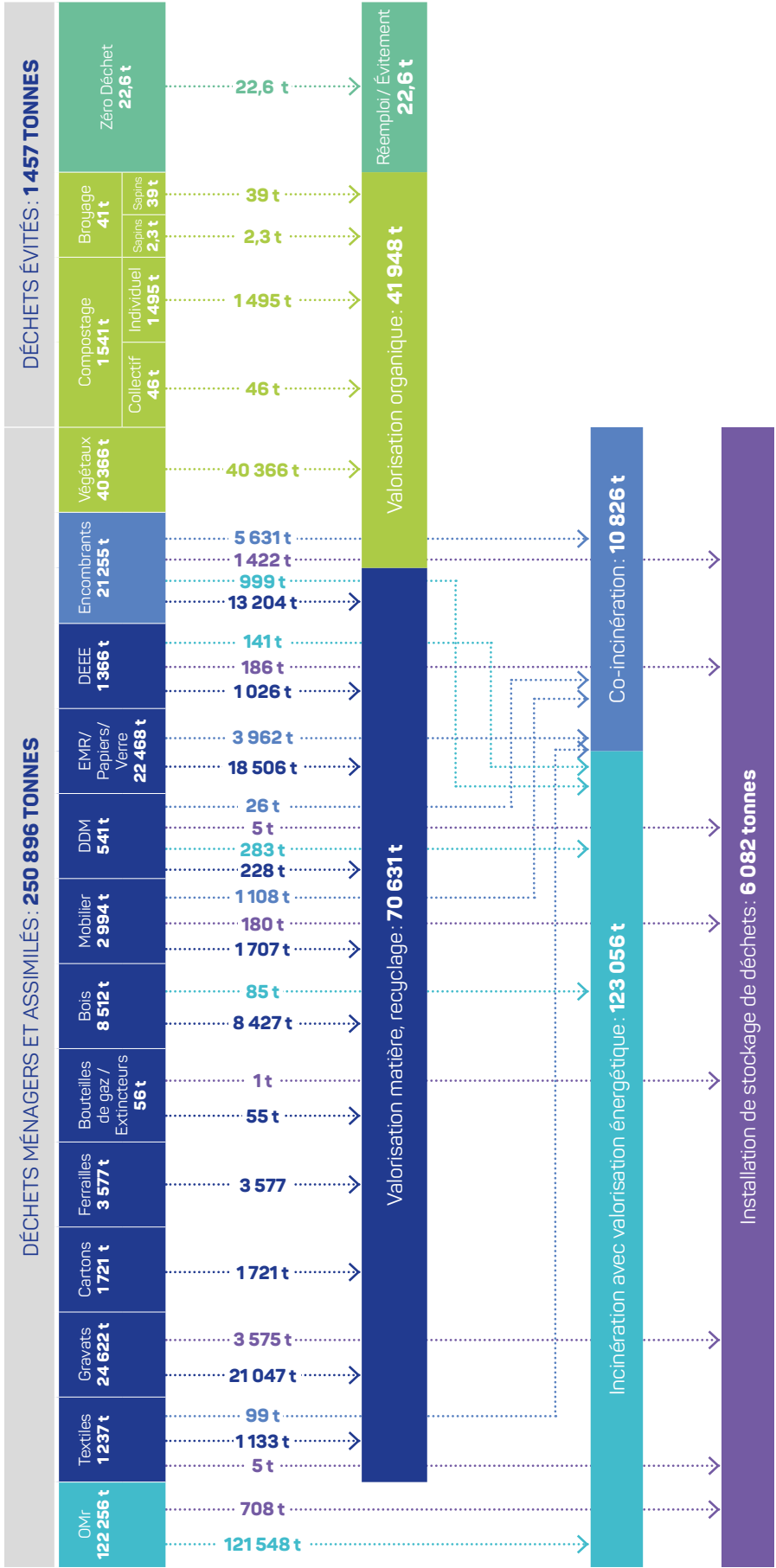
LE FLUX BATTERIE
A PRATIQUEMENT
QUADRUPLE DEPUIS 2017



Filières de traitement Éco-organismes



SYNOPTIQUE DES FLUX 2019





VII SERVICES SUPPORTS

Accueil	58
Facturation	58
Commande publique	58
Ressources Humaines	58
Avancements.....	58
Formation.....	59
Action sociale et protection sociale complémentaire.....	59
Communication	59
Logistique	60
Maintenance	60
Régie de transport	61

ACCUEIL

L'accueil physique des usagers et des partenaires est assuré au quotidien ainsi que pour tous les appels téléphoniques et mails reçus au syndicat, avant d'être réaffectés aux services concernés.

FACTURATION

Le service de l'exécution financière a pour mission d'assurer l'aspect financier de toute commande de produits ou de prestations, allant de l'édition des bons de commande au règlement final. En 2019, il a été traité **3 466 mandats** dont **2 502 factures** (+26% sur 2018), pour un volume de **594 bons**

de commande.

Les recettes ont généré **27 993 écritures** principalement constituées des factures relatives aux dépôts des usagers en déchèteries ou facturation de badges, soit une **augmentation de 20 731 écritures** (quasiement x4).

COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la Commande publique a élaboré et mis en ligne **19 marchés**, et a réalisé l'analyse de 26

dossiers de candidatures et d'offres adressées au syndicat.

RESSOURCES HUMAINES

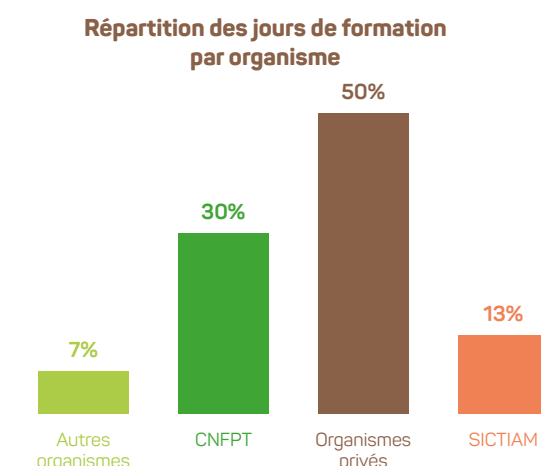
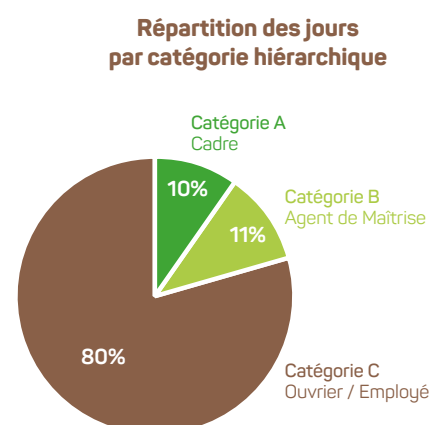
Le service des Ressources Humaines dans une démarche d'écoute et d'accompagnement gère l'ensemble des dossiers du personnel d'UNIVALOM, sous

les différents aspects, rémunération, retraite, prévention, prestations sociales...

Formation

→ En 2019, **35 % des agents** ont suivi une formation d'au moins un jour

→ **161,5 jours de formation** suivis par les agents en 2019, soit en moyenne 1,6 jour par agent



→ **55 647 €** ont été consacrés à la formation

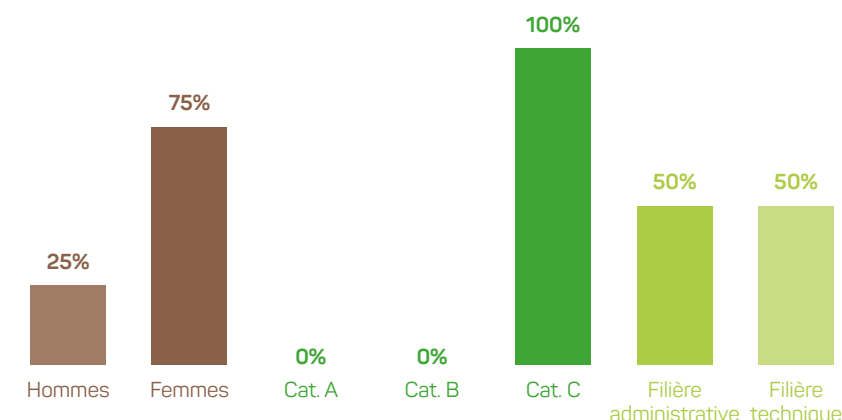
Avancements

→ **32 avancements** en 2019

42 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon

6 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade

Caractéristiques des fonctionnaires ayant bénéficié d'un avancement de grade



Action sociale et protection sociale complémentaire

	SANTÉ	PRÉVOYANCE
Montant des participations versées aux fonctionnaires	3 374 €	3 661 €
Montant des participations pour le compte des agents de droit privé	10 275 €	1 790 €

→ Le comité d'action sociale*

Nombre d'agents inscrits au 31/12/2019	92
Nombre de bénéficiaires	49
Taux d'utilisateurs	53%

* Le montant annuel d'adhésion est de 207€/agent

→ **11 830 € de prestations** en 2019

→ **129 € en moyenne** par agent inscrit

→ **62% des prestations sont des aides** (rentree scolaire, naissance, mariage, retraite...)

COMMUNICATION

- Dynamique mise en place pour apporter aux citoyens les informations nécessaires pour une bonne exécution du geste de réduction et/ou de tri.
- **Signalétique** sur les sites des déchèteries, indispensable, pour la sécurité et la disponibilité de l'information aux usagers.
- Création de **nouveaux supports pédagogiques** pour améliorer la connaissance des consignes de tri et les filières disponibles sur le réseau des déchèteries.
- **Guide pratique du compostage individuel ou en équipe !** Support commun pour les collectivités membre du pôle Métropolitain CAP Azur.

- **Campagne de communication Zéro Déchet CAP Azur** créée par UNIVALOM en partenariat avec le service communication de la CASA. Ces deux campagnes ont été présentées lors d'une conférence de presse du 11 avril 2019.

- Accent sur le **développement de la communication digitale** du Syndicat pour un meilleur maillage et un accès temps fort d'UNIVALOM.

LOGISTIQUE

En étroite relation avec la cellule Communication de Proximité et Déchèterie, l'unité logistique a un champ d'intervention large :

- **Livraison des bacs et contenants** nécessaires pour le tri des déchets
- **Gestion du stock de matériel et des équipements de Protections individuels (EPI)** pour l'intégralité des services techniques.

En 2019, l'équipe livraison a recruté un chef d'équipe pour assurer le planning et la logistique.

Une organisation de prêt de bacs OM/Tri et containers à verre / cartons, afin de pouvoir assurer, dans les meilleures conditions possible le tri lors de manifestations et ou éléments, est mise en place. Ce sont plus de 40 événements sur le territoire CASA.

MAINTENANCE

Un **agent de maintenance** est mobilisé tous les jours afin d'entretenir les différents sites gérés par le Syndicat.

Il dispose d'un atelier situé dans les locaux de la déchèterie de Roquefort les Pins. Ce poste permet une grande réactivité dans la réparation et la maintenance des équipements du syndicat.

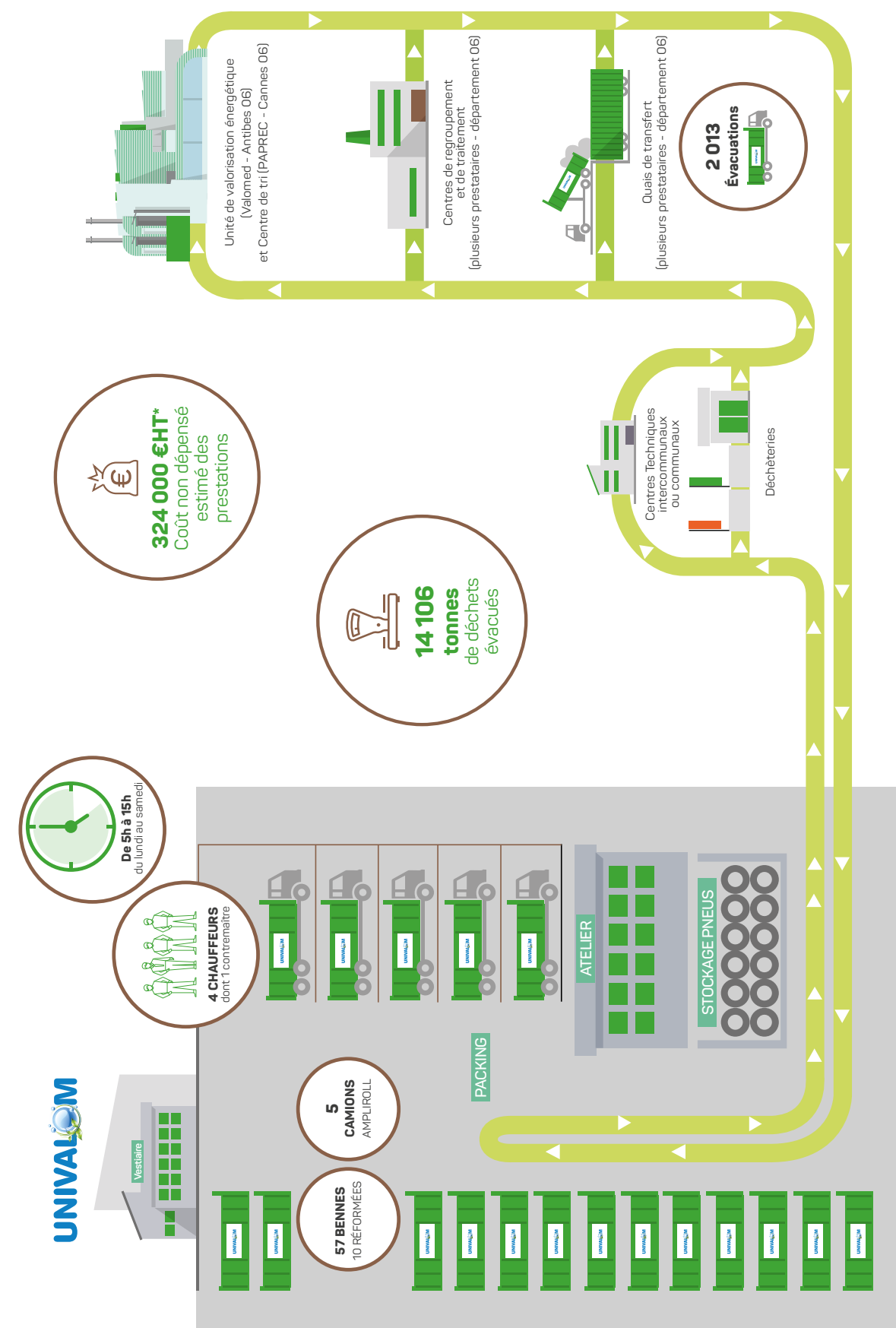
En 2019, il a effectué plus de **200 interventions** allant de l'aide au déménagement dans les locaux du syndicat jusqu'à la confection complète de garde-corps des déchèteries en passant par des missions d'entretien des engins.

Les interventions les plus marquantes :

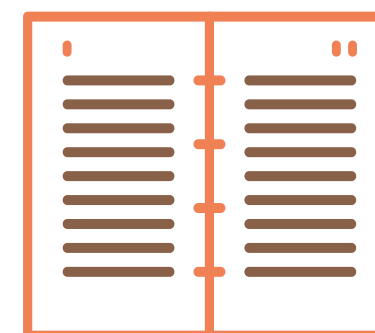
- **Confection d'une rampe** le long d'un cheminement piéton et d'un escalier
- **Aménagement de rayonnages** dans les locaux de stockage
- **Confection de barrières et garde-corps** dans les déchèteries notamment au Cannet

Dans un souci d'économie circulaire, la majorité du matériel et matériaux utilisés est issue du réemploi : garde-corps, portail, bois... UNIVALOM réalise ainsi des économies financières et diminue son impact sur l'environnement.

RÉGIE DE TRANSPORT DEPUIS 2005



Annexe 1 : Bilan financier des flux des déchets en 2019.....	64
Annexe 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets.....	65
Annexe 3 : Tarifs d'UNIVALOM 2019.....	66
Annexe 4 : Recettes d'UNIVALOM.....	67
Annexe 5 : Liste d'attribution des marchés publics.....	68
Annexe 6 : Filières de traitement actuelles : liste des marchés.....	69
Annexe 7 : Filières de traitement actuelles : capacités des installations.....	70
Annexe 8 : Population d'UNIVALOM.....	72
Annexe 9 : Devenir des déchets 2019.....	73
Annexe 10 : Données des déchets 2019 par entité.....	74
Annexe 11 : Données des OMA et déchets hors OMA.....	76
Annexe 12 : Évolution des tonnages traités de 2018 à 2019.....	77
Annexe 13 : La régie de transport.....	78
Annexe 14 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique.....	79
Annexe 15 : Terminologie et modes de calcul.....	81
Annexe 16 : Revue de presse.....	85



VIII ANNEXES

ANNEXE 1 : Bilan financier des flux des déchets en 2019

		OMR	EMR, PAPIER, VERRE	VÉGÉTAUX	DÉCHETS DE BOIS	GRAVATS	ENCOM- BRANTS	FERRAILLES	AUTRES FILIÈRES
TONNAGE		122 256	22 468	40 366	8 512	24 622	21 255	3 577	7 902
250 958		48,72%	8,95%	16,08%	3,39%	9,81%	8,47%	1,43%	3,15%
CHARGES	Fonctionnelles 6 045 311 €	2 945 014 €	541 239 €	972 367 €	205 042 €	593 111 €	512 034 €	86 163 €	190 342 €
	Transit/ Transport	180 698 €	42 176 €	857 416 €	259 769 €	223 835 €	620 588 €	117 036 €	0 €
	Trait./ Élimination	10 365 635 €	2 699 427 €	1 963 958 €	610 000 €	1 033 052 €	2 145 909 €		366 074 €
TOTAL CHARGES		13 491 347 €	3 282 842 €	3 810 457 €	1 074 811 €	1 849 998 €	3 278 531 €	203 199 €	556 416 €
PRODUITS	Industriels	5 404 915 €	1 027 391 €					161 893 €	110 828 €
	Soutien		2 950 952 €						233 784 €
TOTAL PRODUITS		5 404 915 €	3 978 343 €	0 €	0 €	0 €	0 €	161 893 €	344 612 €
PRIX NET €/HT/Tonne		66 €	-31 €	94 €	126 €	75 €	154 €	12 €	

		PNEUS	CARTONS	EXTINCTEURS* UNITÉ	HUILES ALIMENTAIRES	DMS	PILES	DEEE
TONNAGE		54 T	1 721 T	16 T	79 T	341 T	6 T	1 353 T
250 958		0,02%	0,69%	0,00%	0,03%	0,14%	0,00%	0,54%
CHARGES	Fonctionnelles 6 045 311 €	1 301 €	41 445 €	169 €	1 905 €	8 214 €	152 €	32 592 €
	Transit/ Transport		16 716 €					
	Trait./ Élimination			46 180 €		259 700 €		
TOTAL CHARGES		1 301 €	41 445 €	46 180 €	1 905 €	267 914 €	152 €	32 592 €
PRODUITS	Industriels		86 495 €		13 912 €			
	Soutien					25 157 €	0 €	98 659 €
	Aides & Subv.							
	Régie Déchèteries		10 291 €					
TOTAL PRODUITS		0 €	96 786 €	0 €	13 912 €	25 157 €	0 €	98 659 €
PRIX NET €/HT/TONNE (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)		24 €	-32 €	30 €	-152 €	712 €	24 €	-49 €

		BOUEILLES DE GAZ * UNITÉ	HUILES VIDANGE	MOBILIER	BATTERIES	TEXTILES
TONNAGE		40 T	41 T	2 994 T	19 T	1 237 T
250 958		0,02%	0,02%	1,19%	0,01%	0,49%
CHARGES	Fonctionnelles 6 045 311 €	1 204 €	997 €	72 133 €	469 €	29 792 €
	Transit/ Transport					
	Trait./ Élimination	55 594 €	4 600 €			
TOTAL CHARGES		55 594 €	5 597 €	72 133 €	469 €	29 792 €
PRODUITS	Industriels				10 422 €	
	Soutien			109 968 €		
	Aides & Subv.					
	Régie Déchèteries					
TOTAL PRODUITS		0 €	0 €	109 968 €	10 422 €	0 €
PRIX NET €/HT/TONNE (ou /unité pour les bouteilles de gaz et extincteurs)		11 €	135 €	-13 €	-511 €	- €

ANNEXE 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN 2019	SOMME DES CHARGES	SOMME DES RECETTES
Charges fonctionnelles	6 045 311 €	
Prestation déchets	21 502 289 €	
Charges financières	2 878 367 €	
Contribution CASA (traitement déchets + déchèteries)		12 743 480 €
Contribution CAPL (traitement déchets + déchèteries)		4 716 999 €
Contribution CAPG (traitement déchets + déchèterie)		663 891 €
Soutiens Sociétés agréées		3 184 736 €
Recettes industrielles (revente EDF+ Matériaux tri)		5 210 366 €
Recettes des déchèteries		2 588 391 €
Recettes apports extérieurs		1 557 843 €
TOTAL UNIVALOM	30 425 967 €	30 665 706 €

Évolution financière de 2018 à 2019

ÉVOLUTION FINANCIÈRE	2018	ÉVOLUTION EN %	2019
CHARGES FONCTIONNELLES	4 551 265 €	33%	6 045 311 €
CHARGES FINANCIÈRES	2 970 746 €	-3%	2 878 367 €
PRESTATION DÉCHETS	20 883 474 €	3%	21 502 289 €
TOTAL UNIVALOM	28 405 485 €	7%	30 425 967 €

Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN UNIVALOM 2019	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	250 958 tonnes
TOTAL DÉPENSES D'UNIVALOM	30 425 967 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	12 541 336 €
COÛT NET UNIVALOM	17 884 631 €
POPULATION UNIVALOM	269 358 hab
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	932 kg/hab/an
COÛT NET UNIVALOM A LA TONNE	71,27 €/t
COÛT NET UNIVALOM PAR HABITANT	66,40 €/hab

ANNEXE 3: Tarifs d'UNIVALOM 2019

2019	
A – Incinération des Ordures Ménagères	54,90 € HT/Tonne (hors TGAP)
A1 - Transfert Quai de Villeneuve	57,00 € HT/Tonne
A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED	24,00 € HT/Tonne
A3 - Transfert Quai du Cannet	15,00 € HT/Tonne
B – Traitement des végétaux	79,50 € HT/Tonne
C – Traitement des déchets de bois	116,50 € HT/Tonne
D – Traitement des gravats propres	48,90 € HT/Tonne
E– Traitement des gravats sales	79,50 € HT/Tonne
F – Traitement encombrants	173,00 € HT/Tonne (hors TGAP)
G – Tri valorisation journaux magazines (JMR)	-80,00€ HT/Tonne
H – Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (bi et tri flux)	-60,00 € HT/Tonne
I – Traitement des cartons	22,50 € HT/Tonne
J – Traitement extincteurs	13,50 € HT/Unité
K – Traitement bouteilles de Gaz	12,50 € HT/Unité

ANNEXE 4: Recettes d'UNIVALOM 2019

RECETTES de Valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2019 en € HT	
Acier	44 986,70 €
Aluminium	10 691,76 €
Cartons / Cartonnettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03)	237 245,24 €
Plastiques	281 730,05 €
Verre	211 290,97 €
Tous papiers	241 445,87 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	1 027 390,59 €
Cartons (autres)	86 494,60 €
Huiles Alimentaires	13 911,67 €
Batteries	10 421,90 €
Métaux ferreux et non ferreux	161 893,47 €
Recettes liées aux reventes des déchèteries	272 721,64 €
Soutiens financiers OCAD3E	98 659,14 €
Soutiens financiers CITEO (Emballages et Tous papiers)	2 950 952,09 €
Soutiens financiers Eco Folio	0,00 €
Soutiens financiers Corepile	0,00 €
Soutiens financiers ECODDS	25 156,88 €
Soutiens financiers Eco Mobilier	109 967,56 €
Soutiens des Éco-Organismes	3 184 735,67 €
Recettes issues des collectes séparées	4 484 847,90 €
Électricité de l'UVE	3 907 650,64 €
Panneaux Photovoltaïque	2 603,36 €
Recettes de vente d'électricité	3 910 254,00 €
TOTAL RECETTES VALORISATION	8 395 101,90 €
Recettes apports extérieurs UVE	1 557 843,00 €
Recettes Déchèteries	2 588 391,33 €
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	12 541 336,23 €

ANNEXE 5 : Liste d’attribution des marchés publics

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBU- TAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHES DE SERVICES						
≥ 25 000 € HT et < 90 000 € HT						
FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SITES DU SYNDICAT	12/10/2018	EDF 06173 NICE	MARCHÉ PUBLIC (31682000-0 Approvisionnement en électricité)	Procédure adaptée ouverte	Sites UNIVALOM	21 773,42€ Durée maxi : 2 ans
PRESTATIONS DE COMMUNICATION D'UNIVALOM LOT 1: IMPRESSION PAPIER	07/12/2018	LES ARTS GRAPHIQUES 06300 NICE	ACCORD-CADRE (79800000-2 Services d'impression et services connexes)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Montant estimatif annuel : 12 489,68€ Durée maxi : 4 ans
PRESTATIONS DE COMMUNICATION D'UNIVALOM LOT 2: IMPRESSION SUR TOUT TYPE DE SUPPORT HORS PAPIER	07/12/2018	PERADOTTO ROGER 06200 NICE	ACCORD-CADRE (79800000-2 Services d'impression et services connexes)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Montant estimatif annuel : 14 402€ Durée maxi : 4 ans
PRESTATIONS DE NETTOYAGE ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS D'UNIVALOM LOT 1: LOCAUX UNIVALOM ET SEMBOULES	10/12/2018	HEXANET 13002 MARSEILLE	MARCHÉ PUBLIC (90911200-8 Services de nettoyage de bâtiments)	Procédure adaptée	Sites UNIVALOM	19 753,20€ Durée maxi : 2 ans
≥ 90 000 € HT et < 221 000 € HT						
PRESTATIONS DE COMMUNICATION D'UNIVALOM LOT 3: INFOGRAPHIE	07/12/2018	DECLIK 83000 TOULON	ACCORD-CADRE (79800000-2 Services d'impression et services connexes)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Montant estimatif annuel : 45 300€ Durée maxi : 4 ans
TRAVAUX D'EXTENSION DES BUREAUX DU SIÈGE D'UNIVALOM MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	03/06/2019	LAURENT MAISANO 06110 LE CANNET : STEPHANE LE GOADEC 06130 GRASSE	ACCORD-CADRE (71240000-2 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06602 ANTIBES	105 200€
FOURNITURE D'HABILLEMENT ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	12/06/2019	SEISE 06700 SAINT LAURENT DU VAR	ACCORD-CADRE Services liés aux déchets et aux ordures (90523000-2)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06602 ANTIBES	Maxi : 50 000€ Durée maxi : 4 ans
FOURNITURE ET RÉPARATION DE PNEUMATIQUES POUR LES VÉHICULES D'UNIVALOM	06/08/2019	AZUR TRUCKS PNEUS 06270 VILLENEUVE LOUBET	ACCORD-CADRE (534350000-5 Pneus pour charges légères et lourdes)	Procédure adaptée ouverte	Territoire d'UNIVALOM	Maxi : 50 000€ Durée maxi : 4 ans
LISTE DES MARCHES DE TRAVAUX						
≥ 25 000 € HT et < 90 000 € HT						
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE À ANTIBES – QUARTIER DES TERRIERS MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	01/04/2019	LAURENT MAISANO 06110 LE CANNET	MARCHÉ PUBLIC (71240000-2 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification)	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie ANTIBES	79 800€
< 5 528 000€ HT						
MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉCHÈTERIE DE MOUANS – SARTOUX LOT 1: RÉHABILITATION ET AGRANDISSEMENT LOCAL GARDIEN - STOCKAGE	07/01/2019	AGEO CONSTRUCTION 06800 CAGNES SUR MER	MARCHÉ PUBLIC (45222100-0 Travaux de construction d'usines de traitement des déchets)	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie MOUGINS 06250	182 917€
MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉCHÈTERIE DE MOUANS – SARTOUX LOT 2: TERRASSEMENT-VRD- GÉNIE CIVIL	07/01/2019	ABB CONSTRUCTION 06370 MOUANS SARTOUX	MARCHÉ PUBLIC (45222100-0 Travaux de construction d'usines de traitement des déchets)	Procédure adaptée ouverte	Déchèterie MOUANS- SARTOUX	480 000€

ANNEXE 6 : Filières de traitement actuelles : liste des marchés

MATÉRIAU	Prestataires	Type de contrat
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC	Adhésion SMED
Verre	SEA, Nice (06) OI Manufacturing (34)	Marché public Contrat
Papier	Centre de Tri PAPREC PAPREC Groupe	Adhésion SMED Contrat
Carton	VEOLIA PROPRETÉ, Nice (06)	Contrat

MATÉRIAU	Prestataires	Type de contrat
Gravats propres	SEA, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	Contrat
Encombrants	VALOMED (06) SEA, Nice (06)	CPPP
Végétaux	VEOLIA PROPRETÉ, Nice (06) VALOMED (06)	Marché Public CPPP
Huile alimentaire	ALGORA, Mandelieu (06)	Contrat
Huile de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	Marché public
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS, Draguignan (83)	Marché public
Extincteurs	SOFOVAR, Fréjus (83)	Marché public

ANNEXE 7 : Filières de traitement actuelles : capacités des installations

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2019	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	121 548	Incinération avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	NC	708	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	13 802	Tri et Recyclage
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	1 000 T	8 667	Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA, Nice (06)	15 000 T		Recyclage
	Usine OI Manufacturing, Bézier (30) ou Labegude (07)	NC		
Papier	NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	605	Tri
	NORSKE SKOG GOLBEY	5000 T		Recyclage
Carton	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule (06)	120 m³	1 720,50	Tri et Mise en Balles
	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 720 m³		Tri et Mise en Balles
	EMIN LEYDIER, Laveyron (26)	NC		Recyclage
	SAICA, Espagne	560 000 T		

ANNEXE 7 (SUITE) : Filières de traitement actuelles : capacités des installations

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité annuelle	Tonnes UNIVALOM en 2019	Mode de traitement
Gravats propres	Centre de tri de Véolia, Nice (06)	30 000 T	10 466,84	Tri et recyclage
	Carrières BERNON	NC	NC	Valorisation matière (stockage et remblai)
Gravats sales	Centre de tri de Véolia, Nice (06)	30 000 T	14 155,16	Tri et recyclage
	UVE Sonitherm, Nice (06)	NC	NC	Incinération avec valorisation énergétique
Bois	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	8 511,88	Tri et broyage
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 t		Tri et valorisation matière (métaux et panneaux de particules)
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	300 m³	3 576,86	Tri et préparation (broyage..)
Encombrants	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 T (instant t)	21 256,00	Tri
	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 T		Tri et Recyclage
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13)	NC		Enfouissement
Végétaux	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETÉ, Fréjus (83)	30 000 T	40 365,74	Valorisation matières (Compostage, paillage, combustible)
	et Tarascon (13)	NC		
Huile alimentaire	COVA SUD, Cannes (06)	NC	79,08	Tri, conditionnement,
	Italie, Espagne, France	NC	NC	Valorisation matière (Biocarburants)
Huile de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	NC	41,40	Tri, conditionnement
	VISCOLUBE, Pieve Fissiraga (Italie)	NC	NC	Valorisation matière (lubrifiants)
DMS Hors EcoDDS	OREDUI, Grasse (06)	31 000 T	266,43	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
	SOLAMAT MEREX, Rognac (13)	NC	NC	Valorisation énergétique
	EST ARGENTS, Saint Michel sur Meurthe (88)	NC	NC	Valorisation matière (plastiques, métaux)
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS (Draguignan 83)	180 000 T	40,15	Tri et recyclage
Extincteurs	SOFOVAR (Frejus 83)	180 000 T	15,56	Tri et préparation (broyage..)
	RIVA, Italie	NC	NC	Recyclage
	RAFINAL, Bruyères sur Oise (95)	NC	NC	Recyclage
	COREPA, Pagny sur Meuse (55)	NC	NC	Recyclage
	SUEZ, Les Pennes Mirabeau (13)	NC	NC	Enfouissement

ANNEXE 8 : Population d’UNIVALOM

COLLECTIVITÉS MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE
Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse	9 510
<i>Mouans-Sartoux</i>	9 510
Communauté d’Agglomération Cannes Pays des Lérins	83 940
<i>Le Cannet</i>	41 571
<i>Mandelieu-La Napoule</i>	22 360
<i>Mougins</i>	18 476
<i>Théoule sur Mer</i>	1 533
Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis	175 908
<i>Antibes</i>	74 875
<i>Le Bar-sur-Loup</i>	3 014
<i>Bézaudun-les-Alpes</i>	243
<i>Biot</i>	9 876
<i>Bouyon</i>	494
<i>Caussols</i>	260
<i>Châteauneuf-Grasse</i>	3 219
<i>Cipières</i>	387
<i>La Colle-sur-Loup</i>	7 895
<i>Conségudes</i>	106
<i>Courmes</i>	126
<i>Coursegoules</i>	524
<i>Les Ferres</i>	106
<i>Gourdon</i>	396
<i>Gréolières</i>	606
<i>Opio</i>	2 212
<i>Roquefort-les-Pins</i>	6 628
<i>La Roque en Provence</i>	77
<i>Le Rouret</i>	4 003
<i>Saint-Paul</i>	3 451
<i>Tourrettes-sur-Loup</i>	3 995
<i>Valbonne</i>	13 183
<i>Vallauris</i>	25 966
<i>Villeneuve-Loubet</i>	14 266
POPULATION UNIVALOM	269 358

ANNEXE 9 : Devenir des déchets en 2019

DÉCHETS		TON- NAGES TRAITÉS	PERFOR- MANCES EN KG/AN/ HABITANT	QUANTITÉS (EN TONNE)				
				Stockage en ISD	VALORISATION			
					Matière	Organique	ÉNERGÉTIQUE	
		Incinération	Co- incinération					
OMA	OMR	122 256	454	708			121 548	
	Verre	8 667	32		8 667			
	EMR et papiers	13 802	51		9 839			3 962
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	40 366	150			40 366		
	Gravats	24 622	91	3 575	21 047			
	Encom- brants	21 255	79	1 422	13 204		999	5 631
	Bois	8 512	32		8 427		85	
	Mobilier	2 994	11	180	1 707			1 108
	Ferrailles	3 577	13		3 577			
	DEEE	1 353	5	186	1 026		141	
	Cartons	1 721	6		1 721			
	DMS	341	1	1	57		283	
	Piles	6,3	0,02	1	5			
	Batteries	19,5	0,07	2	17,5			
	Huile alimentaire	79	0,29		79			
	Pneus	54	0,20		30			24
	Huile de vidange	41	0,15		39			2
	Textiles	1 237	5	5	1 133			99
	Bouteilles de gaz	40	0,15	0,4	40			
	Extincteurs	16	0,06	0,8	15			
TOTAL en tonnes		250 958		6 082	70 629	40 366	123 056	10 826
TOTAL en kg/an/hab			932	23	262	150	457	40
Taux de valorisation - élimination				2%	28%	16%	49%	4%

ANNEXE 10 : Données des déchets 2019 par entité

TONNAGES 2019	DÉCHETS VERTS	GRAVATS PROPRES	GRAVATS SALES	ENCOM-BRANTS	BOIS	FER-RAILLES	MOBILIER	DEEE	CARTONS	TEXTILE	TOTAL DDM	TOTAL
Mouans-sartoux	1 319t	468t	367t	340t	350t	136t	95t	61,307t	207t	0t	30t	3 373t
Apport hors déchèterie	0t	0t	0t	0t	0t	0t	0t	0t	33t	49t	0t	82t
Total CAPG	1 318,68t	468,48t	366,86t	340,62t	349,90t	135,90t	94,74t	61,307t	239,32t	4919t	30,18t	3 455,18t
Le Cannet	2 049t	345t	554t	1 093t	454t	227t	584t	212t	28t	0t	40t	5 585t
Mougins	6 091t	631t	381t	2 943t	820t	345t	483t	140t	13t	0t	63t	11 310t
Apport hors déchèterie	497t	0t	4t	2 385t	5t	4t	0t	0t	284t	541t	1t	3 722t
Total CAPL	8 637,82t	976,10t	938,82t	5 820,72t	1 279,21t	576,68t	1 067,22t	352,008t	324,56t	540,50t	103,02t	20 616,66t
Antibes	10 364t	5 547t	3 643t	3 801t	2 347t	1 195t	881t	155t	0t	0t	177t	28 110t
Bezaudun	33t	31t	45t	78t	0t	21t	0t	0t	0t	0t	0t	207t
Cipières	111t	99t	89t	186t	33t	48t	0t	24t	0t	0t	23t	612t
La Colle-sur-Loup	1 847t	541t	1 839t	1 051t	784t	296t	0t	108t	0t	0t	53t	6 518t
Roquefort les Pins	1 000t	796t	800t	571t	336t	202t	329t	112t	0t	0t	52t	4 197t
Valbonne	3 930t	972t	1 638t	1 013t	1 001t	336t	381t	150t	0t	0t	63t	9 484t
Vallauris	5 932t	1 036t	4 715t	6 194t	1 890t	546t	243t	273t	0t	0t	89t	20 917t
Apport hors déchèterie	7 193t	0t	81t	2 200t	492t	220t	0t	118t	1 157t	647t	7t	12 114t
Total CASA	30 409,24t	9 022,26t	12 849,48t	15 094,09t	6 882,77t	2 864,28t	1 832,47t	939,556t	1 156,62t	647,06t	463,31t	82 161,14t
TOTAL UNIVALOM	40 365,74t	10 466,84t	14 155,16t	21 255,43t	8 511,88t	3 576,86t	2 994,43t	1 352,87t	1 720,50t	1 236,75t	596,51t	106 232,97t

ANNEXE 10 : Données des déchets 2019 par entité (suite)

TONNAGES 2019	BOUTEILLES DE GAZ	EXTINCTEURS	DÉCHETS DANGEREUX SPECIAUX	PILES	BATTERIES	HUILES ALIMENTAIRES	PNEUS	HUILES DE VIDANGE	TOTAL DDM
Mouans-sartoux	2,14t	0,63t	19t	0,59t	3t	0,68t	1t	2,61t	30t
Total CAPG	2	0,63t	19,00t	0,59t	3t	1t	1,25t	2,61t	30t
Le Cannet	3,51t	1,25t	26t	0,48t	3,34t	0,00t	2,17t	2,43t	40t
Mougins	4,25t	2,42t	46t	0,55t	2,32t	0t	0t	7,38t	63t
Apport hors déchèterie	0,00t	0t	1t	0t	0t	0t	0t	0,00t	1t
Total CAPL	8	3,67t	72,93t	1,03t	5,66t	0,00t	2,17t	9,81t	103t
Antibes	7,51t	3,95t	73t	1,53t	0,00t	74,89t	7,85t	8,73t	177t
Cipières	1,23t	0,23t	4t	0t	0t	0t	16,55t	0,72t	23t
La Colle-sur-Loup	3,81t	1,40t	38t	1t	3,99t	1,56t	0t	3,42t	53t
Roquefort les Pins	3,15t	1t	34t	0,46t	3,29t	1t	5,81t	3,42t	52t
Valbonne	3,63t	1,47t	42t	0,65t	2,34t	1,27t	6t	5,31t	63t
Vallauris	7,46t	2,61t	56t	1,17t	1t	0t	13,95t	7,38t	89t
Apport hors déchèterie	3,45t	0,65t	3t	0t	0t	0t	0t	0,00t	7t
Total CASA	30	11,26t	248,60t	4,72t	10,5t	78,40t	50,58t	28,98t	463t
TOTAL UNIVALOM	40,15t	15,56t	340,52t	6,35t	19,46t	79,08t	54,00t	41,40t	596,51t

ANNEXE 11 : Données des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre

DÉCHETS (EN TONNES)		CAPG	CAPL	CASA
OMA	OMr*	4 331	34 671	83 255
	Verre	453	2 257	5 957
	EMR et papiers	643	4 118	9 041
	TOTAL OMA	5 427	41 045	98 253
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	1 319	8 638	30 409
	Gravats	835	1 915	21 872
	Encombrants	341	5 821	15 094
	Mobilier	95	1 067	1 832
	Bois	350	1 279	6 883
	Ferrailles	136	577	2 864
	DEEE	61	352	940
	Cartons	239	325	1 157
	DMS	19	72	250
	Piles	1	1	5
	Batteries	3	6	11
	Huile alimentaire	1	0	78
	Pneus	1	2	51
	Huile de vidange	3	10	29
	Textiles	49	541	647
	Bouteilles de gaz (u)	2	8	30
	Extincteurs (u)	1	4	11
	TOTAL hors OMA	3 456	20 616	82 162
TOTAL en tonnes		8 882	61 661	180 415

ANNEXE 12 : Évolution des tonnages traités de 2018 à 2019

DÉCHETS (EN TONNES)		2018	Évolution en %	2019
OMA	OMr*	128 862	-5,13%	122 256
	Verre	8 194	5,8%	8 667
	EMR et papiers	13 643	1,2%	13 802
	TOTAL OMA	150 698	-3,96%	144 725
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	38 893	3,8%	40 366
	Gravats	21 287	16%	24 622
	Encombrants	19 094	11%	21 255
	Mobilier	1 977	51%	2 994
	Bois	8 430	1%	8 512
	Ferrailles	3 449	4%	3 577
	DEEE	1 034	31%	1 353
	Cartons	1 567	10%	1 721
	DMS	305	12%	341
	Piles	6,0	6%	6,3
	Batteries	12,0	62%	19,5
	Huile alimentaire	89	-11%	79
	Pneus	47	15%	54
	Huile de vidange	41	0%	41
	Films plastiques	24	-100%	0
	Textiles	723	71%	1 237
	Bouteilles de gaz	42 (3113 u)	-10%	40
	Extincteurs	9,8 (911 u)	-9%	16
	TOTAL hors OMA	97 030	9%	106 233
TOTAL DÉCHETS		247 728	1,3%	250 958
TOTAL en kg/an/hab		913	2%	932

ANNEXE 13 : La régie de transport

Simulation en prestation privée	Balayage	Verre	Végétaux	Encombrants	Gravats propres	Gravats sales
Nombre d'évacuations	149	68	64	485	617	410
Coût simulé en €HT à partir des coûts des marchés en cours ou passés	14 700 €	4 629 €	17 472 €	82 473 €	105 046 €	55 802 €

Simulation en prestation privée	Bois	Ferraille	EMR	OMR	TOTAL
Nombre d'évacuations	2	24	129	65	2 013
Coût simulé en €HT à partir des coûts des marchés en cours ou passés	276 €	2 832 €	21 693 €	19 175 €	324 099 €

ANNEXE 14 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique

Performance énergétique :

Depuis le 1^{er} janvier 2016 Valomed dispose de compteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation. PE 2019 de l'UVE d'Antibes = 0,80

Certifications :

Iso 9001; 14 001 et 50 001

Nombre de déclenchements du portique de radioactivité : 10

Travaux 2019 :

- **Ligne 1:**
 - > Modification d'un vérin de la grille du four
 - > Remplacement tapis grille
 - > Maintenance du groupe de mise sous vide
- **Ligne 2:**
 - > Modification de l'alimenteur du four
 - > Modification d'un vérin de la grille du four
 - > Remise en état du réfractaire du four

Les sous-produits de l'incinération :

- **L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées**, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles: les mâchefers et les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).
- Concernant **les mâchefers**, l'UVE les expédie vers une nouvelle filière de valorisation: une installation de maturation, de tri et de recyclage en Italie. Ils ont ainsi une deuxième vie en devenant des éléments d'aménagement extérieur (bordure de trottoir...).
- **Les REFIOM**, sont pour leur part, envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Laval (53), exploitée par la société SECHE ECO INDUSTRIE.

Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne Ligne 1	Valeur moyenne Ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	Nm³/h	58 601	52 263	(2)
Teneur en O ₂	% v/sec	11.32	11.55	(2)
Teneur en H ₂ O	% v/humide	16.61	15.19	(2)
Teneur en NOx (oxyde d'azote)	mg/Nm³ (1)	62.66	69.37	80
Vitesse au débouché	m/s	16.0	15.6	>12
Teneur en CO	mg/Nm³ (1)	5.85	3.22	50
Poussières totales	mg/Nm³ (1)	0.71	1.04	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm³ (1)	7.22	7.28	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm³ (1)	0.04	0.03	1
Teneur en SO ₂ (Oxydes de soufre)	mg/Nm³ (1)	1.82	3.08	50
Teneur en NH ₃ (Ammoniac)	mg/Nm³ (1)	1.03	0.22	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm³ (1)	0.14	0.43	10
Cadmium + Thallium	mg/Nm³ (1)	0.87	1.37	0,05*
Mercur	mg/Nm³ (1)	0.001	0.001	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Cu, Mn, Ni, V)	mg/Nm³ (1)	37.01	68.45	0,5**
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng I-TEQOTAN/ Nm3 ***	0.043	0.027	0,1

(1): Concentration sur fumées sèches ramenées à 11 % de O₂ (oxygène)
(2): Pour information, pas de seuil réglementaire

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé :

DÉPENSES		RECETTES	
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 616 124,00 € HT	Garantie vente électricité	3 910 254,13 € HT
Redevance R 1-3	125 937,94 € HT	Apports extérieurs compensation vides de four	1 557 843,42 € HT
		Incinération déchets exceptionnels	4 800 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
TOTAL	2 742 061,94 € HT	TOTAL	5 473 397,55 € HT

Dépenses

- **R1-2 et R1-2bis:** Redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.
- **R1-3:** Application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.

Recettes

- Les recettes sont constituées de:
 - > **La garantie vente électricité:** vente à EDF de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
 - > **Les apports extérieurs** pour la compensation des vides de four: incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
 - > **L'incinération déchets exceptionnels:** incinération de saisie des douanes, d'archives, de végétaux contaminés par des parasites...
 - > **L'occupation du domaine UNIVALOM:** « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

ANNEXE 15 : Terminologie et modes de calcul

Ambassadeur du Tri (ADT): Toute personne employée par la Collectivité effectuant des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets d'emballages ménagers.

Bilan énergétique: Le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante:

Be = somme des énergies consommées (en K Tonne équivalent Pétrole) – somme des émissions évitées

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport. Les énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Bois: Sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CASA: Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAPG: Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, regroupant la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté de Communes des Terres de Siagne et la Communauté de Communes des Monts-d'Azur.

CAPL: Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, créée au 1^{er} janvier 2014 et regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

Centre de tri-compostage des OM: Unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Énergétique (CVE) des OM: Usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO): Unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (végétaux, fraction fermentescible des OM...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération: Opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint (CSR pour les cimetières).

Collecte: Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte: Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement: Mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire: Mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte séparée: Collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangés aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Compost: Matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile: Compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (végétaux, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de proximité: Les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP: Contrat de Partenariat Public Privé

CSR: Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants:

- La valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permet de limiter leur mise en décharge.
- Les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui en remplacement des énergies fossiles permettent de fortement diminuer les émissions de CO₂ non renouvelable.
- Le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

CTHP: Centre de Tri de Haute Performance

Déchet: Selon la loi du 15/07/1975: « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

ANNEXE 15 : Terminologie et modes de calcul (suite)

DDM (Déchets Dangereux des Ménages): Déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Déchets d'emballages: Emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement): Les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants): Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques / D3E): Ils comprennent :

- le Gros Électroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles: Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés): Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux): Il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc.... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des collectivités membres d'UNIVALOM

Déchets municipaux: Ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des Communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes: les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les végétaux et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets de l'assainissement collectif et les végétaux des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPL et les Communes adhérentes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals): Est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB): Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi): « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Végétaux ou déchets végétaux: Résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sport, etc., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie: Espace aménagé, gardienné et clôturé. Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

N.B.: Les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

Dépôt sauvage: Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, végétaux...).

Élimination: Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR: Emballages Ménagers Recyclables

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères): Elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des végétaux des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gravats propres (ou inertes): Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales: Gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d'): Nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ISD (Installation de Stockage des Déchets): Lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

Mâchefers: Résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA): Déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes

sélectives (verre, journaux, magazines, emballages, matières fermentescibles...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises: Les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

Prévention: Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers...) : **c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.**

Impact prévention (en kg/hab.an) =

$$\frac{(\text{tonnage OMR (OMR + collectes sélectives)} \text{ de l'année } n)}{\text{Population année } n} - \frac{(\text{tonnage OMR année } n-1)}{\text{population année } n - 1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération: Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi: opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage: Indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinés au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères): Résidus issus du dépolluissage et du traitement des fumées des incinérateurs.

ANNEXE 15 : Terminologie et modes de calcul (suite)

REP (Responsabilité Élargie du Producteur) : Démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Recyclerie : Établissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : Opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Ripeur : Personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

SMED : (Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets du Moyen Pays).

Syndicat mixte : Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comme un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Syndicat mixte fermé : L 5711-1 CGCT, Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale exclusivement.

Syndicat mixte ouvert : L 5721-2 CGCT, collectivités territoriales et leurs groupements + autres personnes morales de droit public : chambre consulaire, autres établissements publics.

Taux de valorisation des déchets : La valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

Taux de valorisation (en %) = tonnage réellement valorisé / tonnage collecté ou reçu en déchèterie

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

N.B. : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE)

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

*Tonnage valorisé sous forme d'énergie =
tonnage incinéré – REFIOM et mâchefers*

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

*Tonnage valorisé =
tonnage entrant en centre de tri
– refus non valorisés*

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

*Tonnage valorisé =
tonnage entrant – refus de compostage*

ANNEXE 16 : Revue de presse 2019



NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

Retrouvez toutes les informations sur
univalom.fr

☎ 04 93 65 48 07
✉ contact@univalom.fr

